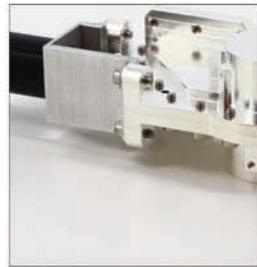
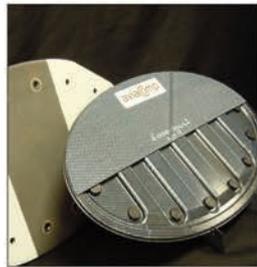
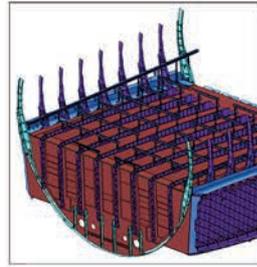
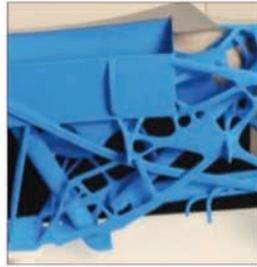


Rapport Annuel



SOGECLAIR

Chiffres clés 2015

Le Mot du Président



SOGECLAIR est un leader en ingénierie et fabrication de haute qualité pour des secteurs de pointe, tels l'aéronautique, le spatial et les transports. Notre groupe compte près de 1.400 collaborateurs répartis dans le monde entier afin d'offrir un accompagnement de qualité et de proximité à tous ses clients.

Les solutions que nous concevons et les produits que nous fabriquons, ou aidons à faire fabriquer, ont tous un point commun : ils sont innovants et à forte valeur ajoutée.

Cette compétence qui est la nôtre depuis plus de 40 ans, ce savoir-faire que nous enrichissons jour après jour grâce à la spécialisation de nos équipes, nous permet d'accompagner

nos clients et partenaires depuis la conception et la simulation jusqu'à la fin de vie des produits, à travers toute la chaîne de fabrication et la mise en service.

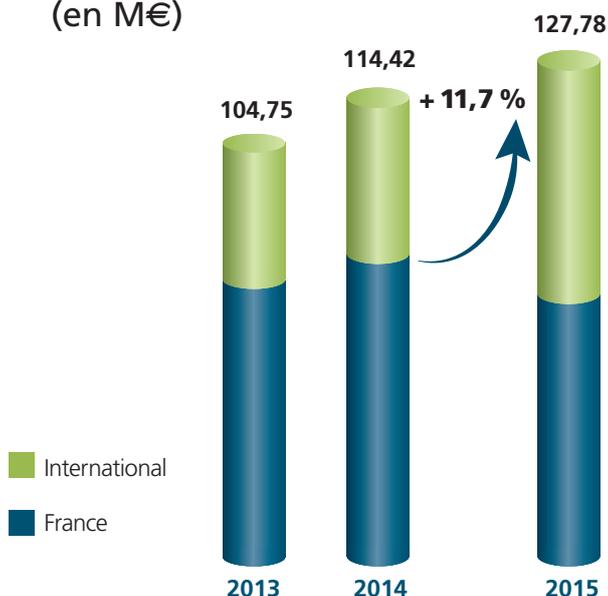
Du sous-ensemble d'aéronef au drone terrestre, des équipements embarqués aux simulateurs de conduite, de l'architecture de structure à la certification de composants, du logiciel d'environnement de synthèse au produit fini, nous apportons notre expertise à travers une offre sur-mesure, toujours plus adaptée aux besoins de nos clients.

Fort de son histoire, ses valeurs et de la satisfaction de ses clients, SOGECLAIR est ainsi un acteur au positionnement unique qui apporte, dans ses segments de marché, une réponse aux défis technologiques et économiques d'aujourd'hui... et de demain.

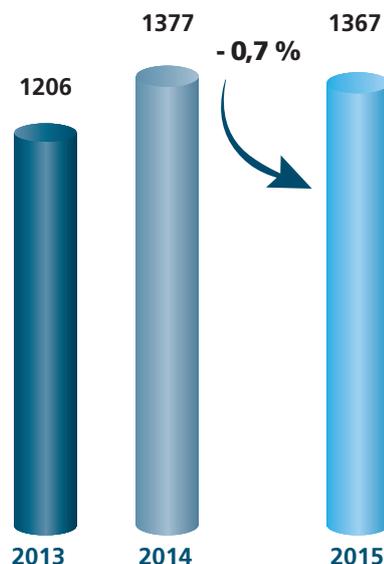
Philippe Robardey
Président Directeur Général

Évolution du chiffre d'affaires

(en M€)

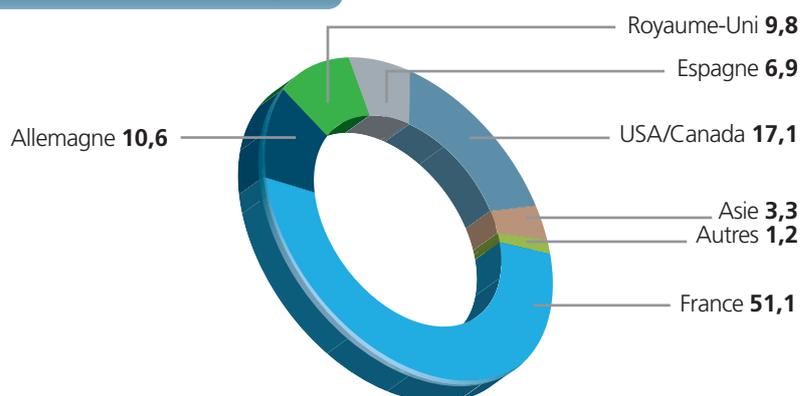


Évolution des effectifs



Répartition de l'activité par pays

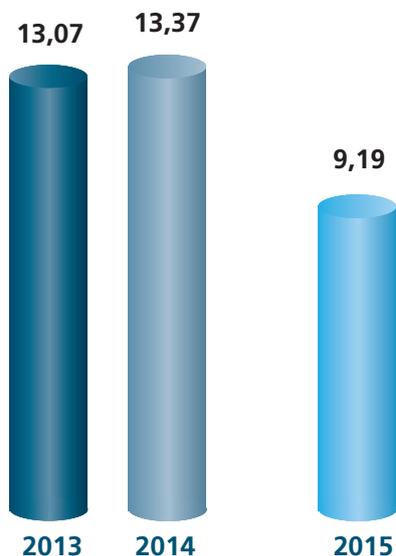
(en %)



Chiffres clés 2015

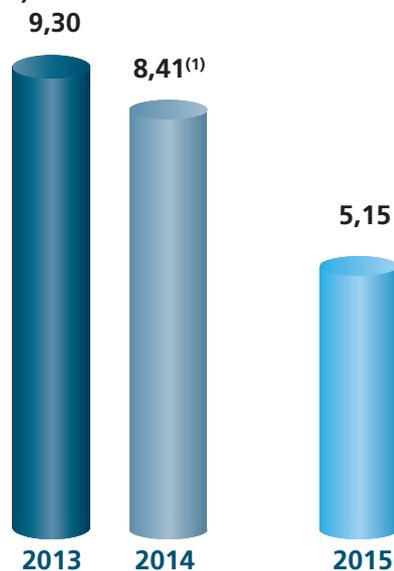
Évolution de l'ebitda

(en M€)



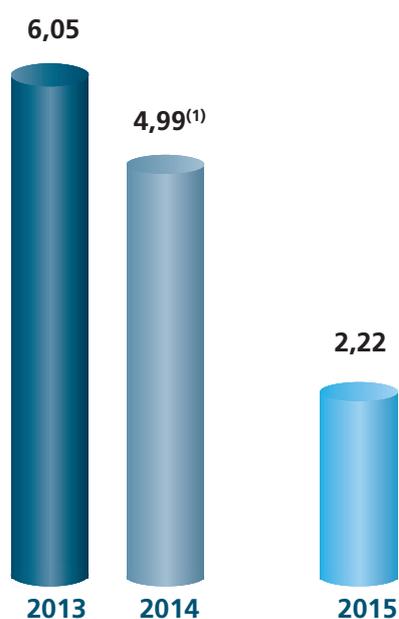
Évolution du résultat opérationnel courant

(en M€)



Évolution du résultat net part du groupe

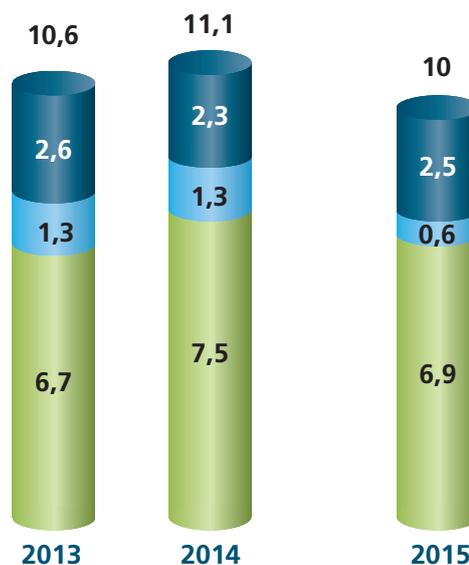
(en M€)



Évolution des investissements

(en M€)

R&D investie non immobilisée
R&D immobilisée
Investissements



(1) Coûts de courbe d'apprentissage de production série de l'activité "trappes de voileure" immédiatement intégrés à la structure de coût.

Document de référence 2015

incluant le rapport financier annuel

SOGECLAIR

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2016, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.
Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

1.	PERSONNES RESPONSABLES	4
1.1.	Personnes responsables des informations	4
1.2.	Attestation du responsable du document de référence	4
2.	CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4
2.1.	Coordonnées	4
2.2.	Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence	5
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	5
3.1.	Informations des périodes	5
3.2.	Informations intermédiaires	7
4.	FACTEURS DE RISQUES	7
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	7
5.1.	Histoire et évolution de la société	7
5.2.	Principaux investissements	8
6.	APERCU DES ACTIVITÉS	9
6.1.	Principales activités	9
6.2.	Principaux marchés	10
6.3.	Événements exceptionnels	10
6.4.	Risque de dépendance	10
6.5.	Concurrence	10
7.	ORGANIGRAMME	11
7.1.	Organigramme fonctionnel	11
7.2.	Organigramme juridique	12
7.3.	Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales	12
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	13
8.1.	Politique d'investissements	13
8.2.	Frais de développements	13
8.3.	Baux et loyers des sites d'exploitation	13
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	13
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	14
10.1.	Capitaux et flux de trésorerie	14
10.2.	Conditions de financement et conditions restrictives	14
10.3.	Sources de financement	14
11.	R&D, BREVETS ET LICENCES	14
11.1.	Recherche et développements	14
11.2.	Brevets et licences	14
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	14
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	15
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	15
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	15
14.2.	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale	17
15.	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	17
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	17
16.1.	Mandats exercés par les mandataires sociaux	17
16.2.	Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur	17
16.3.	Comités	17
17.	SALARIÉS	18
17.1.	Répartition des effectifs	18
17.2.	Participations et stock-options	18
17.3.	Accord de participation au capital	18

Sommaire

18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	18
18.1.	Franchissements de seuils	18
18.2.	Droits de vote multiples	18
18.3.	Contrôle de l'émetteur	18
18.4.	Accords d'actionnaires	19
18.5.	Principales données boursières	20
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	20
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	21
20.1.	Informations financières historiques	21
20.2.	Informations financières pro-forma	21
20.3.	Etats financiers (exercice clos le 31 décembre 2015)	21
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	44
20.5.	Dates des dernières informations financières	49
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	49
20.7.	Politiques et distributions de dividendes	49
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	49
20.9.	Changement significatif de la situation financière et commerciale	49
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	50
21.1.	Capital social	50
21.2.	Actes constitutifs et statuts	51
21.3.	Nantissements, garanties et sûretés	52
22.	CONTRATS IMPORTANTS	52
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	52
23.1.	Déclaration d'expert	52
23.2.	Autres déclarations	52
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	53
24.1.	Documents accessibles au public	53
24.2.	Information des actionnaires et analystes	53
25.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES PARTICIPATIONS	53
26.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 MAI 2016	53
27.	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2016	77
27.1.	Rapport du Président pour l'Assemblée Générale	77
27.2.	Rapport financier annuel	82
27.3.	Descriptif du programme de rachat d'actions propres	82
27.4.	Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux	83

1

Personnes responsables

1.1. Personnes responsables des informations

Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : philippe.robardey@sogeclair.com

Monsieur Marc DAROLLES
Directeur Général Adjoint
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71
Email : marc.darolles@sogeclair.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant au chapitre 26, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, MOREREAU AUDIT et EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence

Les informations financières présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels figurant au § 20.4.1 du présent document.

En application de l'article 28 du règlement européen 809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés et les comptes sociaux au 31 décembre 2014 et les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés aux pages 29 à 66 du document de référence n°D.15.0369 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2015.
- Les comptes consolidés et les comptes sociaux au 31 décembre 2013 et les rapports de nos commissaires aux comptes y afférents, présentés aux pages 28 à 64 du document de référence n°D.14-0380 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2014.

Fait à Blagnac, le 27 avril 2016
Monsieur Philippe ROBARDEY
Président Directeur Général

2

Contrôleurs légaux des comptes

2.1. Coordonnées

Co-Commissaire aux comptes titulaire
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par **Monsieur Jean-Marie FERRANDO**
2 rue des Feuillants
31000 TOULOUSE

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2010, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de le renouveler pour une nouvelle durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes titulaire
MOREREAU AUDIT SAS représentée par **Monsieur Robert MOREREAU**
10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2015, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Co-Commissaire aux comptes suppléant
Monsieur André DAIDE

2 rue des Feuillants
31076 TOULOUSE

Désigné par l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mai 2010, en remplacement de Monsieur Christian DUBOSC pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée de le renouveler pour une nouvelle durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2022 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Co-Commissaire aux comptes suppléant
CABINET JEAN BONNET - CJB AUDIT

3 allée Van Dyck
87000 LIMOGES

Renouvelé par l'Assemblée générale Mixte du 20 mai 2015 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2 Contrôleurs légaux des comptes

2.2. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST représentée par M. Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants - 31000 TOULOUSE	Assemblée Générale du 28 mai 2010	31 décembre 2015
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire MOREREAU AUDIT SAS représentée par M. Robert MOREREAU 10 rue Reyer - 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 20 mai 2015	31 décembre 2020

3 Informations financières sélectionnées

3.1. Informations des périodes

3.1.1. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2015	2014	2013
Chiffre d'Affaires	127,78	114,42	104,75
EBITDA(1)	9,19	13,37	13,07
Résultat Opérationnel Courant	5,15	8,41	9,30
Autres produits et charges opérationnels	-0,01	-1,51	-0,19
Résultat opérationnel	5,09	6,89	9,15
Résultat avant impôt	3,42	6,76	9,08
Résultat net	2,20	4,71	6,08
Résultat net part du groupe	2,22	4,99	6,05

(1) résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles

3.1.2. Structure financière

(en M€)	2015	2014	2013
Fonds propres	39,68	37,89	32,49
Avances conditionnées (AC)	3,27	3,72	4,05
Trésorerie nette des dettes financières (hors AC)	-10,81	-4,84	9,29
Ratio d'endettement net (hors AC)	0,27	0,13	-0,29

3.1.3. Evolution de l'activité

Par pays (en M€)	2015	2014	2013
France	65,3	77,2	70,4
Allemagne	13,6	16,1	20,3
Royaume-Uni	12,6	7,4	4,2
Espagne	8,8	4,7	3,8
Amérique du Nord	21,8	3,6	2,1
Autres pays	5,7	5,4	6,0

3 Informations financières sélectionnées

Par divisions et filiales (contribution au Chiffre d'Affaires consolidé après éliminations des opérations intra-groupe)⁽¹⁾

(en M€)	2015		2014		2013	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Division Aerospace	114,44	89,6	101,04	88,3	93,16	88,94
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	61,95		71,84		65,52	
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	12,34		15,65		20,18	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	3,81		2,41		1,77	
SOGECLAIR AEROSPACE Ltd	9,47		4,77		1,40	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	0		0		0,01	
SOGECLAIR AEROSPACE Inc	0		0,24		0,03	
AVIACOMP SAS	6,99		4,31		3,93	
S2E CONSULTING SAS	0		0		0,32	
CHECKAERO BV	0		0,07		0,00	
RESSOURCES GLOBALES Inc ⁽²⁾	10,34		0,64			
MSB DESIGN Inc ⁽²⁾	8,79		1,02			
MSB GLOBAL RESOURCES Corp ⁽²⁾	0,75		0,09			
Division Véhiculier	2,03	1,6	2,29	2	1,73	1,66
SERA INGENIERIE SAS	2,03		2,29		1,73	
Division Simulation	11,29	8,8	11,08	9,7	9,85	9,40
OKTAL SAS	8,57		8,42		7,12	
OKTAL SE SAS	2,72		2,66		2,73	

(1) Hors holding (2) Filiales acquises mi-novembre 2014

3.1.4. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2015	2014	2013
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 048	1 078	993
Techniciens et employés	306	100	110
TOTAL	1 354	1 178	1 103

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.1 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Durée du travail

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de formation (filiales françaises)

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.7 de l'annexe 1 du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.

Politique de recrutement

Compte tenu de la politique de fidélisation des équipes, les besoins de recrutement sont relativement peu importants. Néanmoins, l'entreprise utilise divers moyens à disposition pour satisfaire ses besoins en recrutement (cabinets-conseils, sites internet, participation à des salons, etc.).

3.1.5. La clientèle de SOGECLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : Acetrionix Co., Agency for Defence Development, Airbus (De, Es, Fr, UK), Airbus Defence & Space, Airbus Helicopters, Agusta Westland, Arianespace, Associated Air Center, ATR, Autosoft Asia, Bombardier (Aerospace, Transportation), CAE, C&D Aerospace Canada, Cnes, Daher, Dassault, DCN, DGA, Egis Avia, Embraer, Etienne Lacroix, Flying Colors,

Gulfstream, HR Consultants, Honda, IARD Sensing solutions, IBM France, Icsa, Indra, Innosimulation Inc., Jet Aviation, L3 Link Simulation and Training, MAC Systems Corporation, MBDA, Mécachrome, Mitsubishi, MT Aerospace, Nissan Motor, Onera, Pacific Co Ltd, Peugeot Citroën Automobiles, PFW Engineering, Pratt & Whitney, Premium Aerotec, Ratp, Renault, Renault Trucks, Regional Transport District, SABCA, Sagem Défense Sécurité, Sefee, SnCF, Snecma Moteurs, Société de Transport de Montréal, StreetlabThales, The City of Calgary, Tongji University, Valeo, Zodiac Aerospace.

Tous marchés confondus, SOGECLAIR totalise, sur l'exercice, 240 clients actifs.

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis ses implantations : France, Allemagne, Benelux, Canada, Espagne, Royaume-Uni, USA et Tunisie. Le Chiffre d'Affaires hors France a ainsi représenté 49% du Chiffre d'Affaires consolidé sur l'exercice.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2015 montre une nouvelle fois une très grande fidélité de nos clients. Des informations détaillées sur le risque de dépendance envers nos clients sont indiquées au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques semaines d'expertise (soit quelques dizaines de k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

3.2. Informations intermédiaires

Les informations intermédiaires publiées par l'émetteur sont disponibles sur le site internet www.sogeclair.com au sein de la rubrique « investisseurs ».

4 Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

5 Informations concernant l'émetteur

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Raison sociale

SOGELAIR SA

5.1.2. Lieu et enregistrement de l'émetteur

Numéro de Registre du Commerce et des sociétés :

335 218 269 RCS Toulouse

Numéro de SIRET : 335 218 269 00025

Code APE : 6420Z

5.1.3. Date de création et durée

Date de création : 1^{er} février 1986

Durée de vie : 60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'au 16 avril 2046.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation de l'émetteur

Siège social : 7, avenue Albert Durand - CS 20069 - 31703 BLAGNAC CEDEX (France)

Téléphone : 33 (0)5.61.71.71.71 - Fax : 33 (0)5.61.71.71.00

Site internet : www.sogeclair.com

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration, soumise aux dispositions du livre II du Code de Commerce.

5.1.5. Evénements importants

- 1986 :** Création de SOGELAIR pour conduire le développement des sociétés.
- 1989 :** Diversification vers l'ingénierie, le conseil et le multimédia.
- À partir de**
- 1992 :** Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients.
- 1998 :** Introduction de SOGELAIR à la Bourse de Paris (Second Marché).
- 2000 :** Prise de contrôle dans la société OKTAL SA, spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle.
Prise de contrôle dans la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.
- 2001 :** Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec MASA.
- 2002 :** Implantation en Allemagne par acquisition majoritaire dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE), société d'ingénierie.
Création d'une filiale en Espagne.
Création de la société ADM en France avec MECACHROME (SOGELAIR possède 35% des parts).

- 2005 :** Implantation au Royaume-Uni avec la création d'une filiale.
- 2006 :** Création avec IGE+XAO de S2E Consulting, société de conseil spécialisée dans l'ingénierie des systèmes et l'électricité.
- 2007 :** Création de SERA INGENIERIE, société spécialisée en ingénierie de véhicules spéciaux.
- 2008 :** Création, avec MECACHERS, de AVIACOMP, société spécialisée dans la conception, la fabrication et l'assemblage de sous-ensembles composites complexes ; SOGELAIR possède 55% des parts.
Vente de la filiale THARSYS.
- 2009 :** Création d'une filiale en Tunisie ; SOGELAIR possède près de 100%.
Rachat de minoritaires de la filiale allemande ; SOGELAIR possède plus de 99% des parts.
- 2010 :** Scission de l'ex Pôle Ingénierie & Conseil en deux divisions : Aerospace et Véhiculier.
Annonce d'une nouvelle organisation opérationnelle au sein des filiales d'ingénierie de la Division Aerospace et adoption de la dénomination : SOGELAIR AEROSPACE.
Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGELAIR possède désormais près de 65 % des parts.

5 Informations concernant l'émetteur

2011 : Création de CHECKAERO BV.

SOGCLAIR a déployé sa nouvelle organisation en 3 divisions stratégiques :

■ **Aerospace :**

a) pour les activités d'ingénierie : *Aérostructure, Installations Systèmes, Gestion de Configuration, Equipements - du consulting au produit.*

b) pour les Co-entreprises :

- *Conception et réalisation de sous-ensembles d'aérostructures composites et métallique,*
- *Consulting en architecture systèmes,*
- *Validation de dossiers de calcul.*

■ **Véhiculier :** *Ingénierie de véhicules spéciaux légers, industriels et militaires.*

■ **Simulation :** *Simulateurs d'étude et d'entraînement, Ateliers logiciels pour la simulation (environnement, atmosphère, thermique, électromagnétisme).*

2013 : Création de SOGCLAIR AEROSPACE Inc. au Canada. Cession de parts OKTAL SE aux minoritaires ; SOGCLAIR détient 56,06% des parts..

2014 : Acquisition de 80% du groupe MSB au Canada et aux USA et intégration des entités.
et 2015

5.2. Principaux investissements

5.2.1. Réalisés

Les investissements les plus significatifs de l'année 2015 ont consisté en l'immobilisation de frais de développements pour plus 0,5 M€, et en moyens informatiques et réseaux de production pour 2,5 M€.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au chapitre 11.1 du présent document de référence.

5.2.2. Programmés

Des frais de développements vont se poursuivre au cours des exercices à venir dans la ligne des programmes déjà initiés ainsi que pour le développement de nouveaux produits et procédés, en lien avec nos lignes de produits et de services.

5.2.3. En cours

Des investissements industriels sont en cours pour soutenir la production série de l'activité « trappes de visite de voilure ».

6 Aperçu des activités

6.1. Principales activités

6.1.1. Opérations et principales activités

SOGECLAIR assure des projets d'envergure d'études, de co-développement jusqu'à la livraison pour de grands comptes industriels et développe des solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle.

a) Un savoir-faire reconnu dans les domaines de :

- l'ingénierie aéronautique et spatiale pouvant aller jusqu'à la réalisation de sous-ensembles d'aérostructure et d'intérieurs d'aéronefs,
- l'ingénierie et la réalisation de véhicules spéciaux (des véhicules légers aux véhicules industriels et militaires),
- la simulation d'ateliers logiciels et des simulateurs de produits industriels (développement de solutions innovantes de simulation et de réalité virtuelle pour les études et la formation).

b) L'offre de SOGECLAIR s'articule, en fonction des problématiques clients, en trois modes contractuels :

Assistance Technologique

Cet axe consiste à faire appel à des spécialistes qui intègrent les équipes clients sur des projets sous forme d'engagement de moyens.

Work-Packages

Cette spécialité permet aux clients d'externaliser la conception de tout ou partie de leurs produits. SOGECLAIR apporte sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité à moyen terme jusqu'à 3 à 5 ans. Pour cet axe de développement, SOGECLAIR est maître d'œuvre du projet et apporte son savoir-faire dans les domaines de la gestion de projet, des moyens et des méthodes, de la qualité et de la gestion de la sous-traitance en général. Il s'agit de contrats sous forme d'engagement de résultat.

Produits et Systèmes

Cette activité consiste à réaliser des sous-ensembles complets ou des produits, de la conception à la production et au « soutien série ». SOGECLAIR peut dans certains cas associer ses compétences à celles d'industriels partenaires.

Cette activité s'appuie sur une grande capacité d'innovation, sur de la R&D ou des compétences de maître d'œuvre et de gestion de programmes. Il s'agit d'un engagement de performance.

Ces contrats peuvent offrir une visibilité à long terme.

c) L'activité par division

La division Aerospace : 89,6% de l'activité

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans les domaines de l'architecture et de l'intégration (process, méthodes, structures, installation de systèmes), de la conception (structure primaire et secondaire, métallique et composite, systèmes mécaniques et électriques, aménagements), de la simulation et calculs (modélisation éléments finis, statique, fatigue, toldom...), et enfin des tests et qualifications.

Par ailleurs, SOGECLAIR développe tout au long de la vie du produit industriel, des activités de gestion de configuration, de qualité opérationnelle et de conseil et support aux processus et outils.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : caisson central et poutre ventrale de l'Airbus A350, sous-ensembles structuraux du programme SMS de Dassault Aviation, support au suivi série sur tous les programmes civils et militaires de Dassault Aviation, câblages matériels aéronautiques, charges utiles, antennes et équipements de tests pour satellites,

- conception et réalisation : case de train avant de l'Airbus A400M, du Beluga XL (pour Stelia), meubles électriques, sous-ensembles composites de l'Airbus A350 et pour le Bombardier C Series,
- fourniture : répliques d'équipements réels pour la simulation, mobilier intérieur d'avions,
- support à l'ingénierie : assurance qualité, gestion de configuration, méthodes et processus,
- Manufacturing Engineering : support et optimisation à l'industrialisation.

La division Véhiculier : 1,6% de l'activité

Dans cette division, SOGECLAIR déploie ses expertises dans le domaine de l'ingénierie pour la conception et la réalisation de véhicules spéciaux civils et militaires.

Exemples de réalisations :

- conception et calcul : véhicules spéciaux légers et industriels, notamment électriques,
- conception et réalisation : véhicules spéciaux militaires, drones terrestres, plate-forme multi missions.

La division Simulation : 8,8% de l'activité

SOGECLAIR assure et développe des solutions dans le domaine des simulateurs de recherche, d'étude et d'entraînement ainsi que des ateliers et des logiciels de simulation. Ces solutions ont pour objectif de mieux concevoir, former et communiquer.

Le développement de ces technologies de simulation est destiné à concevoir de nouveaux systèmes, à valider l'adaptation de ceux-ci à leur environnement, à former les futurs utilisateurs et à étudier sans risque et de manière économique, l'impact d'accidents ou d'agressions.

Ces technologies sont commercialisées dans les secteurs aéronautique, automobile, ferroviaire et défense.

Exemples de réalisations :

- conception, réalisation et mise en service de simulateurs :
 - automobiles pour l'étude des facteurs humains, la conduite, l'éco-conduite, la mise au point des ADAS (Advanced Driver Assistance Systems), la mise au point des éclairages (voiture, camion, engins spéciaux, etc.),
 - ferroviaires de formation, d'étude et d'entraînement (train, métro, fret, tramway etc.),
 - aéronautiques civils pour l'étude et l'entraînement (conduite aéroportuaire, trafic aérien, etc.),
- logiciels d'environnements synthétiques :
 - militaires pour l'étude de systèmes d'armes et l'entraînement de missions,
 - civils pour l'étude de phénomènes physiques dans les télécoms, la vision et la radionavigation.

6.1.2. Nouveaux produits

AVIACOMP conçoit et réalise des ensembles structuraux pour aéronefs en exploitant la technologie des matériaux composites thermoplastiques de caractéristiques techniques innovantes. L'entreprise s'appuie sur des moyens industriels avancés pour maîtriser et piloter par automatisme ces procédés performants. AVIACOMP réalise le développement et la fourniture des trappes de voilure sur des programmes d'avions commerciaux et demeure source unique sur ses principaux contrats long terme.

Le Groupe MSB, acquis par SOGECLAIR fin 2014 conçoit et réalise, en parallèle à sa spécialisation en ingénierie, des sous-ensembles d'intérieurs d'aéronefs. Ces produits de haute technicité sont principalement destinés à l'aviation d'affaires sur des marchés nord-américains.

6 Aperçu des activités

6.2. Principaux marchés

SOGECLAIR fournit ses solutions et produits à forte valeur ajoutée à l'industrie de l'aéronautique, spatiale, et des transports civils et militaires.

Peu de données sont disponibles sur ces secteurs. Si, globalement il est possible de se référer au secteur du conseil en technologies qui représente environ 20 milliards d'euros en Europe, celui-ci regroupe des activités très diverses allant de l'ingénierie produit à la documentation, en passant par les procédés et l'informatique technique et/ou embarquée. Les marchés adressés sont également très disparates : de l'aérospatial à la chimie/pharmacie en passant par les télécommunications et l'énergie...

La connaissance de ses marchés et sa position de spécialiste ont permis à SOGECLAIR, depuis de nombreuses années, d'innover, d'anticiper les évolutions majeures du secteur, et notamment d'opérer en 2014 une diversification géographique. L'activité 2015 de SOGECLAIR, en croissance de 11,7% à périmètre non constant et en baisse de 3,5% à périmètre constant, atteste de la pertinence de la stratégie d'internationalisation mise en œuvre.

En réponse aux demandes clients, SOGECLAIR réalise aujourd'hui (i) des prestations globalisées au niveau européen et mondial. Forte de plus de 15 ans d'expérience internationale avec plus de 39% de ses effectifs et 48 % de son chiffre d'affaires, SOGECLAIR a basé son modèle de développement international sur le partage d'expérience en partant soit de créations, soit d'acquisitions ; (ii) de 'l'offshore' qui regroupe d'une part la réalisation de travaux en zone 'low cost' pour réduire les coûts de production et d'autre part 'l'offset' pour satisfaire en partie les objectifs de compensation et permettre de réduire l'impact de la forte variation des devises. Dans cette perspective, SOGECLAIR a créé une filiale en Tunisie en 2009.

Afin d'aller plus loin dans la démarche de satisfaction clients SOGECLAIR dispose également d'une offre globale, depuis la conception, l'accompagnement de la production, jusqu'au suivi du produit en service. Cet accompagnement des acteurs de la « vie en service » des appareils, est rendu possible grâce à la structuration du savoir-faire et de l'expérience de SOGECLAIR en engineering et en production.

6.3. Événements exceptionnels

A date, aucun événement exceptionnel n'a eu d'influence sur les principales activités de l'émetteur.

6.4. Risque de dépendance

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

6.5. Concurrence

Acteur reconnu dans les secteurs de l'ingénierie à destination des marchés aéronautiques et spatiaux, l'ingénierie des véhicules spéciaux et la simulation, SOGECLAIR intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale, voire en maîtrise d'œuvre pour ses clients.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète allant du support aux Produits et Systèmes.

Les principaux concurrents de la division Aerospace s'analysent plutôt par zone géographique :

- tous pays confondus : AKKA, ALTEN, ALTRAN, ASSYSTEM, SAFRAN ENGINEERING, P3 VOITH,
- en France : LATECOERE,
- en Allemagne : BERTRANDT, FERCHAU, RÜCKER AEROSPACE,
- en Espagne : CT INGENIEROS, INHISET, ITD, ATOS,
- au Royaume-Uni : HYDE GROUP ENGINEERING,
- au Canada : AIR CABIN, BERLETEX, AEROTEK, CABIN INNOVATIONS, CCF SOLUTIONS, ENFLITE, NORAMTECH, STEECON, TECH MAHINDRA, GAL Aviation.

Les principaux concurrents de la division Véhiculier sont :

- Pour l'ingénierie véhicules : MATRA SEGULA et les départements véhicules de ALTEN, ALTRAN, AKKA...
- Pour les engins de contre minage / contre IED : PEARSON (UK) et CSI (USA).
- Pour les robots tactiques : IAI (ISRAEL), TAROS (CZ) et à l'avenir les roboticiens spécialistes des mini robots (ECA, ROBOSOFT...).

Les principaux concurrents de la division Simulation sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- fabricants de simulateurs : ADACEL, CORYS-TESS, CS, CRUDEN, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, FAAC, FORUM 8, INDRA, LANDER, KRAUSS-MAFFEI, MICRONAV, OPERANTIS, REALFUSION, RUAG, SYDAC, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION, TRANSURB, VIRES, XPRIMARY IMAGE ;
- environnements synthétiques : éditeurs internationaux de logiciels comparables : BOHEMIA INTERACTIVE, CAE/PRESAGIS, JRM, SAIC, VT MAK ; sociétés de services en France : DIGINEXT, OPTIS.

SOGECLAIR assure une veille active de ses secteurs et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de données et d'informations.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- Une stratégie de spécialiste, qui fait de SOGECLAIR un acteur de référence capable d'apporter à ses clients une forte valeur ajoutée ;
- Une capacité importante d'innovation et de R&D tant sur ses produits propres que sur les programmes clients ;
- Une maîtrise du cycle produit, et un accompagnement de celui-ci depuis la spécification jusqu'à la mise en service et jusqu'à la fin de vie ;
- Une synergie entre les offres de services et de produits ;
- Des services et produits capables de répondre à des besoins clients sur des marchés internationaux variés, tant en Europe, qu'en Amérique du Nord ou Asie ;
- Une légitimité basée sur plus de 40 années d'expérience.

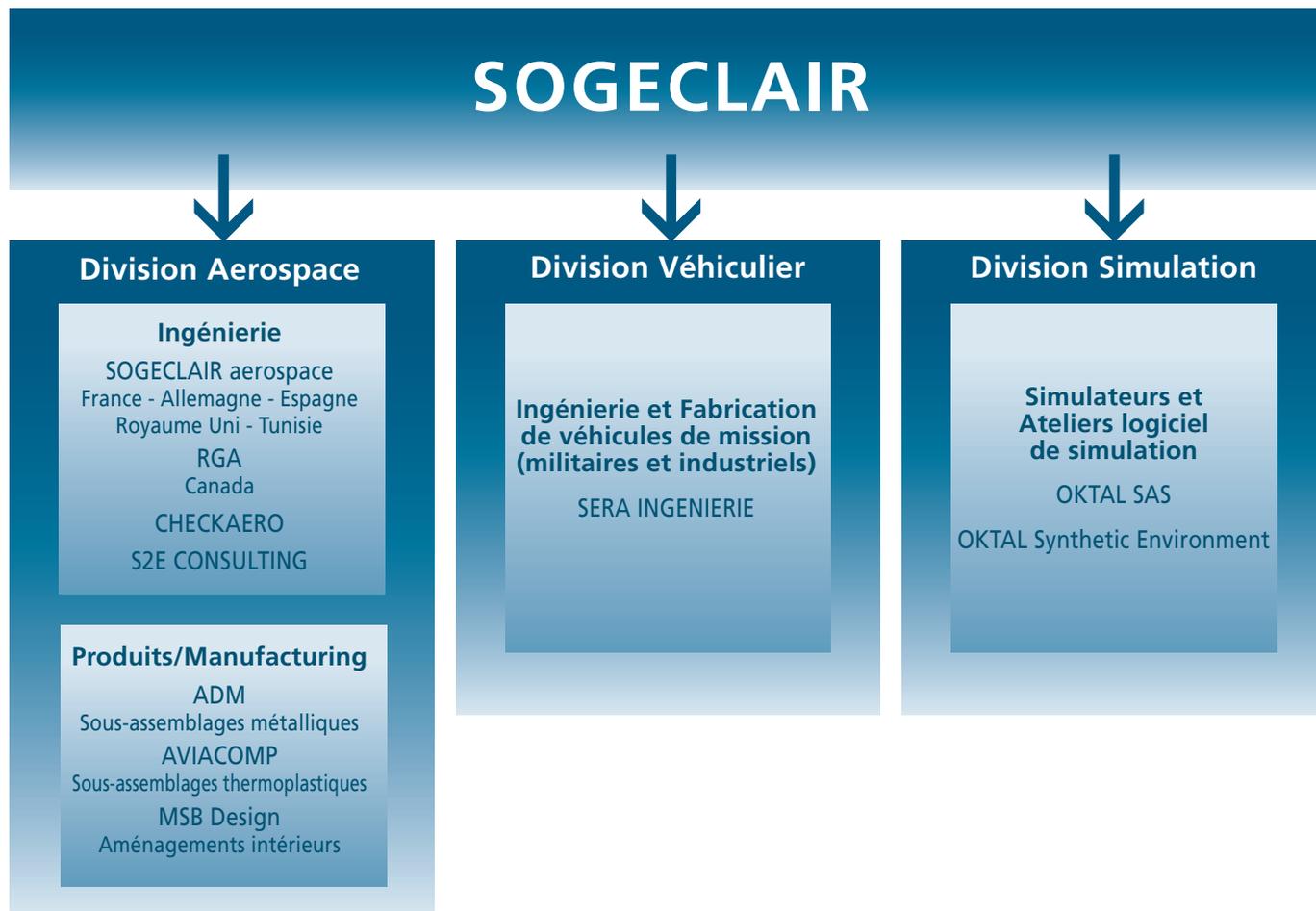
7 Organigramme

La répartition du capital de l'émetteur est indiquée au paragraphe 18.3 du présent document de référence.

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

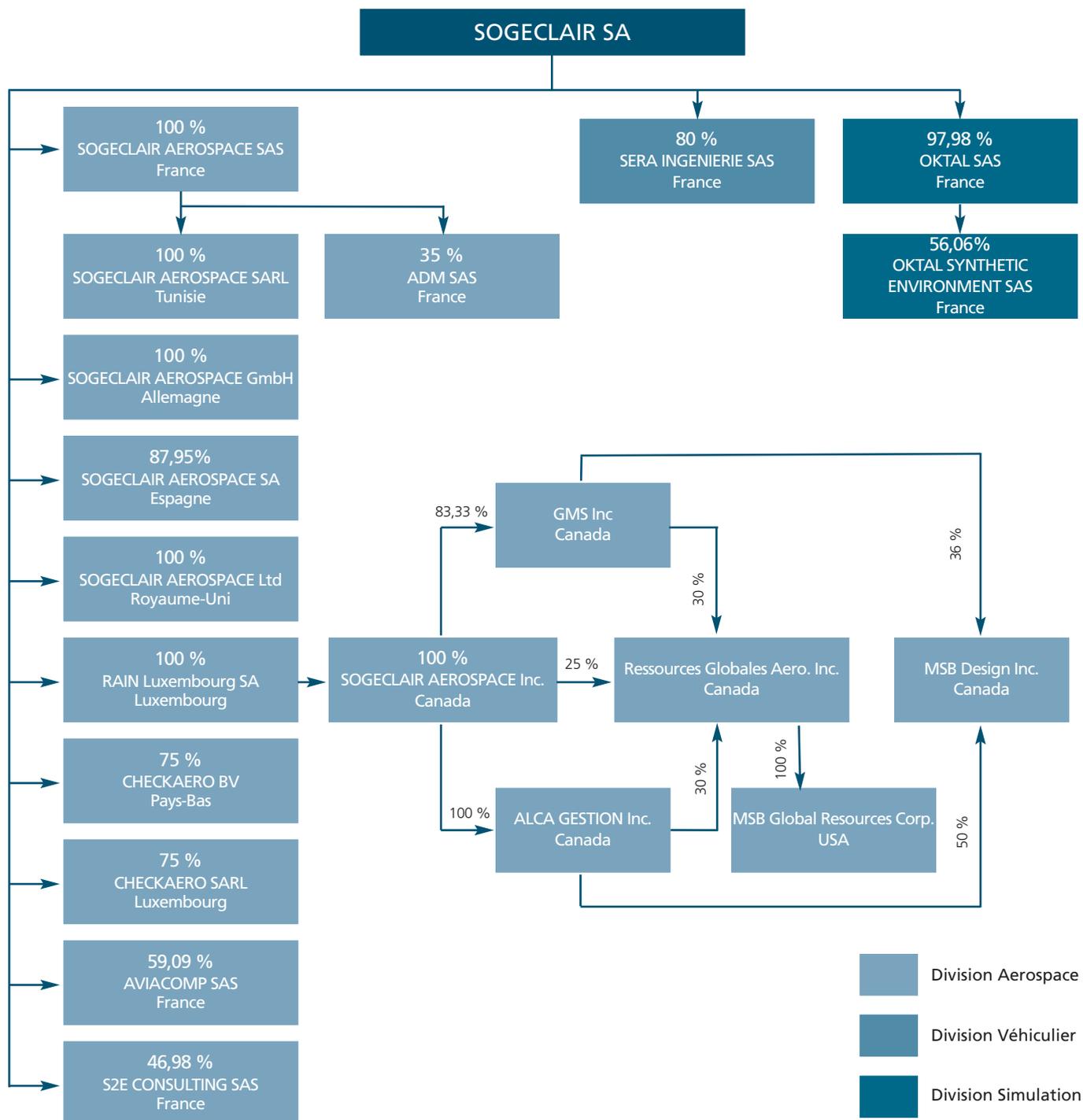
Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

7.1. Organigramme fonctionnel



7 Organigramme

7.2. Organigramme juridique



7.3. Rôle de l'émetteur vis-à-vis de ses filiales

La Direction Générale de SOGECLAIR assure pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- croissance externe et priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements, assurances,

- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes individuels, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- communication institutionnelle et financière.

En parallèle, SOGECLAIR prend en charge pour les filiales françaises consolidées en intégration globale leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paies, déclarations réglementaires et administration en général,
- secrétariat juridique.

Entre 2013 et 2014, SOGECLAIR a étendu son périmètre et prend dorénavant en charge pour les filiales en Allemagne, Benelux, Royaume-Uni et Tunisie leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie, du change et suivi des comptes de tiers,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- secrétariat juridique.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des directions générales et/ou opérationnelles, responsables de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs directions sont rattachées à la direction générale de SOGECLAIR.

Différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des réunions « stratégie et budget » avec le comité de direction du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire,
- des réunions mensuelles avec chaque directeur afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale et opérationnelle de chaque entité,
- des revues de direction bi-annuelles liées au management de la Qualité,
- des comités de direction opérationnels tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité,
- des réunions de directions commerciales avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager,
- des réunions production mensuelles avec les responsables pour analyse de la production,
- des réunions qualité mensuelles,
- des revues de gestion prévisionnelle et de carrière où sont abordées les évolutions des cartographies des métiers et des compétences.

8 Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1. Politique d'investissements

(en M€)	2015	2014	2013
Corporels et incorporels hors immobilisations en-cours et frais de développement	2 517	2 300	2 630

Les investissements portent principalement sur le renouvellement du parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), ou d'équipements industriels. Ces investissements sont le plus souvent financés par location financière, crédit-bail, fonds propres et exceptionnellement par emprunt moyen terme.

A ce jour, les investissements futurs concerneront les mêmes types d'équipements avec un renforcement des équipements industriels attendu sur 2016.

8.2. Frais de développements

La politique de l'émetteur en matière de frais de développements est indiquée au chapitre 11.1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux frais de développements de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 1.2.2 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

8.3. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un de ses actionnaires qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes).

Au 31 décembre 2015, SOGECLAIR compte 27 sites d'exploitation représentant une surface totale de plus de 18.006,50 m² soit plus de 13 m² par salarié pour un coût annuel total de 1.784 K€ HT :

- France : en région toulousaine (5), en région parisienne (3), en région PACA (2), en région Aquitaine (1), en région Pays de Loire (2),
- International : Benelux (2), Hambourg (2), Brême, Donauwörth, Munich, Stade, Getafe (Madrid), Séville, Bristol, Tunis, Montréal, USA.

9 Examen de la situation financière et du résultat consolidé

L'examen de la situation financière et des résultats consolidés de l'émetteur est indiqué au paragraphe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

10 Trésorerie et capitaux

10.1. Capitaux et flux de trésorerie

Les informations relatives aux capitaux et aux flux de trésorerie de l'émetteur sont indiquées au chapitre 20.3 du présent document de référence.

10.2. Conditions de financement et conditions restrictives

Les informations relatives aux conditions de financement et conditions restrictives de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 21.3 du présent document de référence.

10.3. Sources de financement

Les informations relatives aux conditions de financement de l'émetteur sont indiquées au paragraphe 4.11 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 ainsi qu'au chapitre 8.1 du présent document de référence.

11 R&D, brevets et licences

11.1. Recherche et développements

La grande majorité des travaux de SOGECLAIR pour ses clients concerne des activités de recherche et développement.

SOGECLAIR mène également, en propre, certains travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées en charges au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS 38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Les informations relatives aux projets éligibles au crédit impôt recherche sont indiquées au paragraphe 1.4 du chapitre 26 du présent document de référence.

11.2. Brevets et licences

Initialisées en 2006, les démarches relatives à la création d'un actif de Propriété Industrielle se sont poursuivies avec la publication et l'enregistrement de nouveaux brevets entre 2011 et 2015.

Les marques et noms de domaines font l'objet de renouvellements réguliers.

En 2010, SOGECLAIR a rationalisé les marques et les organisations des filiales d'ingénierie de la division Aerospace. Ces filiales ont adopté la marque SOGECLAIR AEROSPACE comme dénomination en Allemagne, Canada, Espagne, France, Royaume-Uni et Tunisie. Les filiales concernées versent une redevance de marque à SOGECLAIR sur la base de leur chiffre d'affaires.

12 Information sur les tendances

Depuis plusieurs années, SOGECLAIR a initié une démarche d'adaptation aux évolutions de ses secteurs d'activités et a mis en œuvre une stratégie qui lui a permis d'anticiper les nouveaux besoins clients et de capitaliser sur son savoir-faire pour y répondre.

Le renforcement des activités produits et la croissance internationale, avec une présence accrue en Amérique du Nord en sont la marque.

13 Prévisions ou estimations de bénéfices

SOGCLAIR ne fournit pas de prévisions chiffrées en matière de Chiffre d'Affaires et de résultats.

14 Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société

14.1.1. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à un.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut pas dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président. Les réunions doivent se tenir au siège social ou en tout autre local ou localité indiqué dans la convocation mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à soixante-douze ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société. Il rend compte dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la société.

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil d'Administration en date du 16 mars 2007, dont la dernière mise à jour date du 16 mars 2012. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site Internet de la société (www.sogclair.com).

14.1.2. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2015

Les informations concernant la composition du Conseil d'Administration sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.3. Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration en matière de gestion

Chantal BOUCHER

Ancien Directeur Banque de France région Midi Pyrénées (Toulouse)
Ancien Directeur des grands projets fiduciaires à la Banque de France – siège à Paris
Ancien Directeur Général Adjoint à la Direction générale des Activités Fiduciaires et de Place.

Gérard BLANC

Ancien Executive Vice-Président des Opérations chez Airbus et membre du comité exécutif d'Airbus. Administrateur de Valéo.

Henri-Paul BROCHET

Thalès Alenia Space : Ancien Directeur de l'intégration lors de la fusion Alcatel Space avec Alenia Spazio.
Directeur général adjoint France : Ancien Conseiller du Président et Directeur du Site de Toulouse.
Ancien Représentant de Thalès Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace.
Ancien Administrateur de Thalès Alenia Space Belgium & España.
Membre du conseil de surveillance du Groupe Actia.

Alberto FERNANDEZ

Ancien Président d'Eads Casa et d'Airbus Military Company.
Ancien Président de l'Afarmade (association espagnole d'armement et matériel de défense et sécurité).

Michel GRINDES (Censeur)

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de Direction de contrôle de gestion, de Directeur financier adjoint et de Direction des achats.

Jacques RIBA (Censeur)

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Martine ROBARDEY

Formation de juriste, Créateur d'entreprise.

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur Général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

14.1.4. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2015, la société compte 3 administrateurs indépendants, choisis pour leurs compétences et la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques et/ou financiers de la société.

Il s'agit de Madame Chantal Boucher, ainsi que de Messieurs Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet.

Madame Martine ROBARDEY, administrateur, est l'épouse de Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général.

Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés.

L'Assemblée Générale du 28 mai 2009, dans sa quinzième résolution a décidé de donner la faculté au Conseil d'Administration d'instituer un collège de censeurs et de compléter en conséquence les statuts de la société par un article 13 bis rédigé ainsi qu'il suit :

« Article 13 bis - Censeurs

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisies parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Le nombre des censeurs ne peut excéder trois.

La durée de leurs fonctions est de six ans. Les fonctions d'un censeur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision du Conseil d'Administration.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Ils peuvent recevoir une rémunération prélevée sur le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts. Ils peuvent émettre un avis sur tout point figurant à l'ordre du jour du conseil et demander à son Président que leurs observations soient portées à la connaissance de l'Assemblée Générale lorsqu'ils le jugent à propos. »

Monsieur Jacques Riba a été nommé, lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2011, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Michel Grindes a été nommé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mai 2014, en qualité de censeur, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.1.5. Exercice de la Direction Générale

Les informations concernant l'exercice de la Direction Générale sont indiquées au paragraphe 5.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

14.1.6. Composition du Comité de direction au 31 décembre 2015

Le Comité de direction de l'émetteur est composé de la façon suivante :

Membres du Comité	Fonctions	Nom de la société
Monsieur Philippe ROBARDEY	Président Directeur Général Président Président Gérant (Co) Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace Inc Sogclair Aerospace SARL Checkaero BV Checkaero SARL
Monsieur Marc DAROLLES	Directeur Général Adjoint Président Président Président Président Directeur Général Directeur Général Gérant (Co) Gérant (Co) Gérant (Co)	Sogclair SA Sogclair Aerospace SAS ADM SAS MSB Design Inc Ressources Globales Aéro Inc Sogclair Aerospace Limited Sogclair Aerospace GmbH Sogclair Aerospace SARL Checkaero BV Checkaero SARL
Monsieur Jean-Marie HUET	Président	Aviacomp SAS
Monsieur Javier FERNANDEZ	Directeur Général	Sogclair Aerospace SA
Monsieur Mario SEVIGNY	Vice-Président	MSB Design Inc Ressources Globales Aero Inc MSB Global Resources Inc
Monsieur Sylvain CROSNIER	Directeur Général	Sera Ingénierie SAS
Monsieur Laurent SALANQUEDA	Directeur Général	Oktal SAS
Monsieur Jean LATGER	Président	Oktal Synthetic Environnement SAS

Au 31 décembre 2015, les rémunérations annuelles brutes versées aux membres du Comité de Direction présents sur l'exercice représentent un montant total de 1 390 564 € et se décomposent comme suit :

- rémunération de base brute (dont avantages en nature) : 947 837 €
- rémunération variable 2013 : 442 726 €

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les

devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

15 Rémunérations et avantages

Les informations concernant les rémunérations des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.1. Mandats exercés par les mandataires sociaux

Les informations concernant les mandats des organes d'administration et de direction de la société sont indiquées aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

16.2. Contrat de services des mandataires sociaux auprès de l'émetteur

16.2.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Alberto FERNANDEZ : contrat de prestation de services avec SOGCLAIR (facturation : 20 000 € en 2015)

16.2.2. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur et Madame Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce totalement amorti.

Les conventions visées aux paragraphes 16.2.1 et 16.2.2 sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.4.1.

16.2.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

16.3. Comités

Il existe un Comité des rémunérations qui comprend 3 administrateurs et un censeur. Le Comité analyse une fois par an les rémunérations des membres du Comité de Direction. Il décide de l'évolution de la rémunération du Président Directeur Général et propose un cadre d'évolution pour les autres membres du Comité de Direction.

La méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Sur proposition du Président Directeur Général	Administrateurs consultés	Fréquence
Président Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.2 du rapport du Président à l'Assemblée Générale présent au chapitre 27.1 du présent document de référence.

17 Salariés

17.1. Répartition des effectifs

Les informations concernant les salariés sont indiquées en annexe 1 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

17.2.2. Options de souscription et d'achat d'actions

Néant.

17.2. Participations et stock-options

17.2.1. Participation des salariés

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le

17.3. Accord de participation au capital

A ce jour, il n'existe aucun accord de participation des salariés au capital au sein de SOGECLAIR.

18 Principaux actionnaires

18.1. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double, cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

18.2. Droits de vote multiples

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juin 1998 a modifié les statuts de la façon suivante :

(Article 15 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions

18.3. Contrôle de l'émetteur

La société n'appartient pas à un groupe. La société est contrôlée comme indiqué ci-dessous.

Répartition du capital

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat et les droits de vote se répartissent de la façon suivante sur les 3 dernières années :

18 Principaux actionnaires

Actionnariat	Situation au 31/12/2015			Situation au 31/12/2014			Situation au 31/12/2013		
	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote ⁽¹⁾	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
M.Philippe Robardey	996 704	34,37	41,09	996 704	34,37	41,17	996 704	34,37	41,17
Mme Anne Robardey	269 376	9,29	11,10	269 376	9,29	11,13	269 376	9,29	11,16
M. Jean-Louis Robardey	224 780	7,75	9,27	224 780	7,75	9,28	224 780	7,75	9,31
Mme Huguette Robardey	213 508	7,36	8,80	213 508	7,36	8,82	213 508	7,36	8,85
Autres membres de la famille Robardey	246 100	8,49	10,15	246 100	8,49	9,97	246 100	8,49	9,42
Total du concert familial Robardey	1 950 468	67,26	80,41	1 950 468	67,26	80,37	1 950 468	67,26	79,91
Divers (nominatif)	138 820	4,79	2,88	137 419	4,74	2,86	1 171	0,04	1,07
Public	666 372	22,98	13,74	656 226	22,61	13,54	790 659	27,26	15,27
Auto-détention	144 340	4,94	-	155 887	5,39	-	157 702	5,44	-
TOTAL	2 900 000			2 900 000			2 900 000		

(1) Au 31 décembre 2015, le nombre total des droits de vote exerçables en Assemblée Générale s'élève à 4 707 175.

La différence entre le nombre d'actions et les droits de vote s'explique par les dispositions de l'article 15 des statuts (Cf. supra section 18.2).

A la connaissance de la société, il n'y a pas eu de variation significative dans la répartition du capital ou des droits de vote depuis la clôture de l'exercice 2015, ni au cours des exercices 2014 et 2015.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

Par courrier reçu le 27 juillet 2012, complété par un courrier reçu le 30 juillet 2012, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 25 juillet 2012, par suite de donations (avis AMF n° 212C0981) :

- M. Philippe Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 1/3 du capital de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 249.176 actions SOGECLAIR représentant 496.814 droits de vote, soit 34,37% du capital et 41,17% des droits de vote de cette société,
- Mlle Anne Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 67.344 actions SOGECLAIR représentant 134.688 droits de vote, soit 9,29% du capital et 11,16% des droits de vote de cette société,
- M. Jean-Louis Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir

individuellement 56.195 actions SOGECLAIR représentant 112.390 droits de vote, soit 7,75% du capital et 9,31% des droits de vote de cette société,

- Mme Huguette Robardey a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le seuil de 10% des droits de vote de la société SOGECLAIR et détenir individuellement 53.377 actions SOGECLAIR représentant 106.754 droits de vote, soit 7,36% du capital et 8,85% des droits de vote de cette société.

A cette même date, le concert familial Robardey n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir 487.617 actions SOGECLAIR représentant 67,26% du capital et 79,91% des droits de vote de cette société.

Les mesures prises en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive sont les suivantes :

La présidence et la Direction Générale du groupe sont assurées par Philippe ROBARDEY.

Les fonctions de Martine ROBARDEY, épouse de Philippe ROBARDEY sont indiquées dans le tableau des fonctions des mandataires sociaux (se reporter aux paragraphes 5.1 et 5.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale).

Les autres membres de la famille ROBARDEY n'exercent pas d'autres fonctions que celles indiquées ci-dessus.

De plus, le Conseil d'Administration est, en 2015, constitué de 3 administrateurs indépendants, ce qui est conforme aux recommandations du code Middledex.

18.4. Accords d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, en date du 23 décembre 2013, des membres du concert familial Robardey ont conclu différents engagements de conservation des actions SOGECLAIR qu'ils détiennent, résumés dans le tableau ci-dessous :

	Pactes Dutreil 2013
Régime	art. 885 I bis du CGI
Date de signature	20 et 23/12/2013
Durée de l'engagement collectif	2 ans
Durée contractuelle du pacte	2 ans
Modalités de reconduction	tacite d'année en année
% du capital visé par le pacte à la date de signature du pacte	20%
% des droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	20%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant	Mr ROBARDEY Philippe Mr DAROLLES Marc
Noms des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette Mr ROBARDEY Alexandre Mr ROBARDEY Antoine
Noms des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société	Mr ROBARDEY Philippe Mlle ROBARDEY Anne Mr ROBARDEY Jean-Louis Mme ROBARDEY Huguette

18 Principaux actionnaires

18.5. Principales données boursières

18.5.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1^{er} janvier 2015

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en €
Janvier 2015	28,1000	25,2100	16 621	440 404,16
Février 2015	31,0000	25,3600	43 407	1 247 656,83
Mars 2015	33,1000	26,9400	38 104	1 174 749,73
Avril 2015	29,2400	26,5000	23 425	660 699,62
Mai 2015	32,0000	26,3100	48 083	1 418 784,23
Juin 2015	28,9600	25,6200	46 957	1 271 852,71
Juillet 2015	28,4800	26,0500	31 154	834 579,65
Août 2015	27,0900	24,1100	32 707	824 529,37
Septembre 2015	24,5000	14,9500	41 090	826 283,73
Octobre 2015	19,2500	16,2200	34 729	614 115,93
Novembre 2015	20,0000	17,5000	37 801	731 122,63
Décembre 2015	18,8000	17,9500	17 061	313 137,97

Capitalisation au 31/12/2015 : 52 200 000 €

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en €
Janvier 2016	19,3000	17,7500	14 719	263 466,63
Février 2016	19,3000	19,3000	10 183	179 802,08
Mars 2016	20,2800	18,1500	16 276	316 196,76

Fiche signalétique

Euronext Paris – Compartiment C – Code ISIN : FR0000065864 – PEA PME 150 (Reuters SCLR.PA – Bloomberg SOG.FP)

18.5.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR sur 2 ans



19 Opérations avec des apparentés

Les informations relatives aux opérations avec les apparentés sont indiquées au paragraphe 6 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

20.1. Informations financières historiques

Les informations financières historiques sont incluses dans la présentation des états financiers ci-après.

20.2. Informations financières pro-forma

Sans objet.

20.3. États financiers (exercice clos le 31 décembre 2015)

20.3.1. Comptes consolidés

1. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2015	2014	2013
Ecart d'acquisition	1.3.1 & 4.1	12 063	12 142	3 913
Immobilisations incorporelles	4.1	8 883	9 808	8 540
Immobilisations corporelles	4.2	4 940	5 023	4 394
Titres mis en équivalence		17	65	
Immobilisations financières	4.3	1 213	1 041	905
Actif non courant		27 117	28 079	17 752
Stocks et en-cours	4.4	7 293	4 754	1 902
Clients et comptes rattachés	4.5	43 231	46 239	42 609
Autres actifs courants		13 488	11 507	8 093
Impôts différés	4.6	4 162	3 834	2 656
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.7	11 074	17 553	22 482
Actif courant		79 248	83 886	77 742
TOTAL ACTIF		106 365	111 965	95 495
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2015	2014	2013
Capital	4.8	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital		2 630	2 630	2 630
Actions propres	4.8	-712	-734	-713
Réserves et résultats accumulés		28 817	28 427	25 118
Capitaux propres, part du groupe		33 635	33 223	29 935
Intérêts minoritaires	4.9	6 044	4 666	2 552
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		39 679	37 889	32 488
Provisions à long terme	4.10	2 594	2 402	2 072
Avances conditionnées à long terme	4.11	3 055	3 109	3 525
Emprunts et dettes financières à long terme	4.11	10 746	13 399	8 201
Autres passifs long terme		97	118	14
Passif non courant		16 492	19 029	13 812
Avances conditionnées à court terme	4.11	216	605	525
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.11	4 583	4 337	3 279
Emprunts et dettes financières à court terme	4.11	6 551	4 654	1 716
Provisions à court terme	4.12			42
Fournisseurs et autres créiteurs		12 933	15 448	14 547
Dettes fiscales et sociales		19 991	22 461	21 981
Impôts différés	4.13	171	179	263
Autres passifs courants		5 750	7 363	6 843
Passif courant		50 195	55 047	49 195
TOTAL PASSIF		106 365	111 965	95 495

2. TABLEAU DE RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	Notes	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	4.14	127 782	114 421	104 746
Autres produits de l'activité	4.15	3 565	7 528	8 775
Achats consommés		-46 670	-40 710	-35 495
Charges de personnel		-74 096	-66 526	-63 697
Impôts et taxes		-1 081	-1 121	-973
Dotations aux amortissements et provisions		-4 044	-4 968	-3 771
Autres charges		-305	-219	-286
Résultat opérationnel courant		5 151	8 405	9 301
Résultat sur cession de participations consolidées	4.16			37
Autres produits et charges opérationnels	4.17	-13	-1 514	-191
Résultat opérationnel avant résultat des mises en équivalence		5 138	6 891	9 146
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence		-47	-2	
Résultat Opérationnel		5 091	6 889	9 146
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-1 075	279	204
Coût de l'endettement financier brut		-630	-401	-356
Coût de l'endettement financier net	4.18	-1 706	-122	-152
Autres produits et charges financiers	4.19	32	-8	87
Résultat avant impôt		3 417	6 760	9 082
Charges d'impôt	4.20	-1 220	-2 051	-3 000
Résultat net		2 197	4 708	6 082
Part du groupe		2 216	4 986	6 050
Part des minoritaires		-19	-278	32

(en euros)		2015	2014	2013
Résultat par action		0,76	1,72	2,09
Résultat dilué par action		0,76	1,72	2,09

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (en milliers d'euros)	Notes	2015	2014	2013
Résultat net		2 197	4 708	6 082
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :				
Ecart de change résultant de la conversion des entités à l'étranger		-708	158	-6
Réévaluation à la juste valeur des actifs et dettes à long terme		-670	180	-24
Réévaluation à la juste valeur des actifs et dettes à long terme		-38	-22	17
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :				
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies		-79	-125	-170
Ecart actuariels au titre des régimes à prestations définies		-120	-191	-259
Impôts liés		41	66	89
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-787	33	-176
Résultat global		1 410	4 748	5 906
Part des propriétaires de la société mère		1 661	5 018	5 882
Participations ne donnant pas le contrôle		-251	-270	24

3. TRÉSORERIE

3.1. Tableau de flux de trésorerie consolidé

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	2 197	4 708	6 082
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	3 955	3 741	2 421
-/+ Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	17	37	46
-/+ Autres produits et charges calculés		-36	
-/+ Plus et moins-values de cession	-3	2	-61
-/+ Profits et pertes de dilution			
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	47	2	
- Dividendes (titres non consolidés)			
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	6 214	8 453	8 488
+ Coût de l'endettement financier net	634	214	183
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	1 220	2 051	3 000
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	8 067	10 718	11 671
- Impôts versés (B)	-3 854	-5 868	-3 884
+/- Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	-4 986	-1 477	4 886
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE (D) = (A + B + C)	-772	3 373	12 672
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 843	-2 345	-2 503
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	47	158	24
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-42		-9
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	9		
+/- Incidence des variations de périmètre	-55	-10 063	68
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés) *cf. traitement alternatif 7.2			
+/- Variation des prêts et avances consentis	-158	-116	-81
+ Subventions d'investissement reçues			
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement			
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (E)	-2 041	-12 366	-2 501
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		283	
-/+ Rachats et reventes d'actions propres	143	43	615
- Dividendes mis en paiement au cours de la période			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 372	-1 371	-1 089
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-261	-244	-186
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 200	6 602	6 616
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	-4 854	-4 082	-2 398
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	-568	-147	-100
+/- Autres flux liés aux opérations de financement			
= FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (F)	-5 711	1 082	3 459
+/- Incidence des variations des cours des devises (G)	149	43	-12
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F + G)	-8 376	-7 868	13 618

3.2. Tableau de variation de l'endettement financier net

ENDETTEMENT FINANCIER NET (en milliers d'euros)	OUVERTURE	VARIATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR	DIFFERENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Trésorerie brute (a)	17 553	-6 423			-56		11 074
Soldes débiteurs et concours bancaires courants (b)	4 654	2 102			-205		6 551
Trésorerie nette (c) = (a) - (b)	12 899	-8 525			149		4 523
Endettement financier brut (d)	21 451	-2 755		38	-78	-56	18 601
Endettement financier net (d) - (c)	8 552	5 770		38	-227	-56	14 077

Les ratios d'endettement sont indiqués au chapitre 3 du document de référence 2015. Les sources de financement des investissements sont détaillées aux chapitres 8 et 10 du document de référence 2015. SOGECLAIR a eu recours à la mobilisation de créances commerciales et fiscales au sein d'une filiale pour un solde de 1 576 k€ au 31 décembre 2015.

SOGECLAIR dispose également de titres en auto détention dont la valeur de marché hors bilan (hors contrat de liquidité), basée sur le cours de bourse au 31 décembre 2015, s'élève à 2,61 M€, non comptabilisés dans la trésorerie.

4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Part du groupe						Capitaux propres - part des Minoritaires	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux propres - part du groupe		
Capitaux propres clôture N-2 (31 décembre 2013)	2 900	2 630	-713	25 275	-156	29 935	2 552	32 487
Opérations sur capital							283	283
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			-21	41		20		20
Dividendes				-1 371		-1 371	-244	-1 615
Résultat de la période				4 986		4 986	-278	4 708
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					33	33	8	41
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				4 986	33	5 019	-270	4 749
Variation de périmètre				-379		-379	381	2
Autres mouvements							1 964	1 964
Capitaux propres clôture N-1 (31 décembre 2014)	2 900	2 630	-734	28 552	-124	33 223	4 666	37 889
Opérations sur capital							1 445	1 445
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			22	80		101		101
Dividendes				-1 372		-1 372	-261	-1 633
Résultat de la période				2 216		2 216	-19	2 197
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-555	-555	-232	-787
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				2 216	-555	1 661	-251	1 410
Variation de périmètre					29	29	-37	-9
Autres mouvements					-7	-7	482	475
Capitaux propres clôture N (31 décembre 2015)	2 900	2 630	-712	29 476	-657	33 635	6 044	39 679

20.3.2. Annexes aux comptes consolidés

1- INFORMATIONS RELATIVES AU REFERENTIEL COMPTABLE, AUX MODALITES DE CONSOLIDATION ET AUX METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1.1. Normes appliquées

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement et le Conseil Européen, les comptes annuels du groupe SOGECLAIR ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne et présentés conformément à la recommandation N°2013-03 du 7 novembre 2013 du Conseil National de la Comptabilité.

Normes, amendements et interprétations aux normes IFRS applicables à compter du 1er janvier 2015

Les nouvelles normes et amendements applicables au 1er janvier 2015 n'ont pas eu d'impacts significatifs sur les comptes au 31 décembre 2015.

Normes non appliquées par SOGECLAIR :

- Les normes, amendements et interprétations aux normes IFRS, déjà publiés par l'IASB et adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application n'est pas encore obligatoire au 1er janvier 2015 n'ont pas été appliquées de manière anticipée par le Groupe SOGECLAIR lorsqu'elles lui sont applicables.

Les nouvelles normes, révisions des normes IFRS et interprétations publiées par l'IASB non encore adoptés par la Commission Européenne ne sont pas appliquées par le Groupe SOGECLAIR.

1.2. Modalités de consolidation

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital sont consolidées par intégration globale.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle suppose l'exercice d'un pouvoir sur des activités pertinentes, l'exposition à des rendements variables ainsi que la capacité à utiliser son pouvoir pour influencer sur ces rendements.

Les méthodes de consolidation applicables relèvent de la norme IFRS 11 en ce qui concerne les partenariats.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique « immobilisations financières » pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

ADM (filiale à 35% de SOGECLAIR AEROSPACE SAS).

Au 31/12/2015, SOGECLAIR a cédé une participation (mise en équivalence, exclue du périmètre de consolidation) et acquis une nouvelle participation (mise en équivalence), elle-même exclue du périmètre de consolidation, compte tenu de son caractère non-significatif.

1.3. Méthodes et règles d'évaluation

1.3.1. Ecarts d'acquisition et assimilés

Conformément au référentiel IFRS, les écarts d'acquisition, gelés en 2004, ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel (et/ou semestriel en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur).

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle est affecté le goodwill est inférieure à sa valeur nette comptable.

Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Ainsi, les UGT identifiées dans le groupe sont les entités juridiques, étant précisé que lorsque des entités juridiques possèdent un lien économique fort, il est procédé à un regroupement de plusieurs entités au sein d'une UGT.

De plus, une UGT appartient nécessairement et exclusivement à un des secteurs opérationnels retenus par SOGECLAIR au titre de l'application d'IFRS 8.

A ce titre, les entités juridiques dénommées SOGECLAIR Aerospace (GmbH en Allemagne, Ltd au Royaume-Uni, SA en Espagne, SARL en Tunisie, SAS en France) sont regroupées en une seule UGT compte tenu de leur indivision en tant qu'actifs économiques transactionnels et leur lien fort envers l'industrie aéronautique. Il en est de même pour les entités canadiennes MSB Ressources Globales Inc et MSB Design Inc qui ont été regroupées au sein d'une seule UGT.

Les entités Oktal SAS et Oktal Synthetic Environnement SAS sont regroupées en une seule et même UGT de par leur synergie technique. Les autres entités juridiques de SOGECLAIR sont considérées comme des UGT indépendantes.

Les valeurs recouvrables sont déterminées par entités juridiques mais l'analyse de leur appréciation s'effectue au sein de l'UGT de rattachement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par SOGECLAIR correspond à la valeur actualisée des cash-flows des UGT identifiées. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

- les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,
- au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,

Le taux d'actualisation s'établissait à 7,06%, fin 2015, sur la base :

- du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 1,01%,
- d'une prime de marché de 6,5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à Sogclair, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infancia), de 0,93.

Des tests de sensibilité sur le taux d'actualisation et le taux croissance à l'infini dans une fourchette de +/-1 point n'ont pas permis d'identifier des risques de dépréciation.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de l'UGT ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées en fin d'année aux valeurs nettes comptables des écarts d'acquisition pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2015, les valeurs recouvrables ainsi calculées excèdent pour l'ensemble des UGT les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

1.3.2. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro, la monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères du groupe est leur monnaie locale (la livre sterling pour SOGECLAIR Aerospace Ltd, le dinar tunisien pour SOGECLAIR Aerospace Sarl, le dollar canadien pour SOGECLAIR Aerospace Inc, MSB Design Inc et Ressources Globales Aéro Inc, le dollar américain pour MSB Global Resources Corp.)

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe comme suit :

- Les postes de bilan, à l'exception des capitaux propres maintenus au coût historique, sont convertis au cours de clôture.
- Les postes de compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période.

L'écart de conversion en résultat est inclus dans les autres éléments du résultat global et n'impacte donc pas le résultat net (il sera recyclé en résultat lors de la perte de contrôle de la filiale).

Les écarts d'acquisition dégagés lors du regroupement avec des sociétés étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité acquise : ils sont donc intégrés dans leur monnaie fonctionnelle et convertis en euros au cours de clôture. Il en résulte donc des variations de valeur d'actifs expliquées au sein du tableau du résultat global.

1.3.3. Immobilisations incorporelles – frais de développement

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 10 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Sept principaux programmes ayant conduit à l'activation de dépenses de développement et des frais financiers afférents sont en cours :

(En milliers d'euros)	Période d'activation	Durée d'amortissement	Montant brut	Montant restant à amortir
Division Aerospace				
Sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression	Depuis 2009	10 ans à compter des livraisons séries	7 397	5 717
Plateforme modulaire de formation aéronautique	Depuis 2014	4 ans à compter de la commercialisation des modules	56	56
Monuments intérieurs d'aéronefs	Depuis 2009	7 ans à compter des livraisons séries	929	655
Label d'autorité de modifications d'aéronefs	Depuis 2014	3 ans à compter de l'activation	91	75
Division Véhiculier				
Drone terrestre multi-missions	Depuis 2013	5 ans à compter de l'activation	173	111
Division Simulation				
Modeleurs de terrain (produit Agetim, Ray et Fast) pour simulateur	Depuis 2003	3 ans à compter de l'activation	1 896	257
Moteurs de simulation pour les secteurs : - automobile (produit ScanNer), - ferroviaire (produit OkSimRail) - trafic aérien (produit ScanAds)	Depuis 2005	3 ans à compter de l'activation	2 292	307

1.3.4. Instruments financiers

Au titre de l'IFRS 7 il est à préciser que les emprunts contractés par le groupe sont majoritairement à taux fixe et qu'il n'existe pas d'instruments financiers hors-bilan, ni de titrisation du poste clients.

Dans le cadre de son exposition au risque de change, SOGECLAIR couvre depuis début 2012 certains de ses contrats en dollars US et en dollars Canadiens. Ces instruments sont à cours garantis et n'impliquent aucun retraitement au titre de la comptabilité de couverture. Les pertes et profits des couvertures sont comptabilisés en résultat lors de la réalisation de l'opération de change et à leur juste valeur à chaque arrêté semestriel/annuel.

Au 31 décembre 2015 les couvertures souscrites par SOGECLAIR s'élèvent à 2,1 millions de dollars US à échéance décembre 2016.

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes.

1.3.5. Actifs courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks,
- les avances et acomptes,
- les créances clients et comptes rattachés,
- les actifs d'impôt différé,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- les charges constatées d'avance,
- les autres créances.

1.3.6. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat.

Ces estimations et appréciations sont actualisées par la Direction sur la base de la continuité de l'exploitation en fonction d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Elles peuvent évoluer en fonction d'événements ou d'informations pouvant remettre en cause les circonstances dans lesquelles elles ont été élaborées. Ces estimations concernent principalement :

- La reconnaissance du chiffre d'affaires (Note 1.3.8)
- Les impôts différés actifs (Note 4.6)
- Les indemnités de fin de carrière et les provisions (Note 4.10)
- L'évaluation des écarts d'acquisition (Note 1.3.1)

1.3.7. Passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 (Présentation des états financiers), les passifs sont classés en courant et non-courant.

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture,
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés,
- les dettes fiscales et sociales,
- les provisions à court terme,
- les impôts différés passifs,
- les autres dettes.

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

1.3.8. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des travaux réalisés à destination des clients par l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation. La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des interventions.

Les activités de conseil et de support

Ces contrats sont soumis à une obligation de moyen. Le chiffre d'affaires des activités de conseil et de support est constaté au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les contrats forfaitaires de développement et les systèmes, produits et services associés

Ces contrats sont soumis à une obligation de résultat et un engagement de performance. Le chiffre d'affaires et le résultat sont enregistrés en application de la norme IAS 18 selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Le calcul à l'avancement est déterminé en fonction du pourcentage des coûts supportés pour les travaux réalisés par rapport aux coûts totaux réajustés chaque mois. Lorsqu'il est probable que le total des coûts réajustés du contrat sera supérieur au total du chiffre d'affaires du contrat, la perte à terminaison attendue est immédiatement constatée au passif de l'Etat de la situation financière.

1.3.9. Dividendes versés

La répartition des dividendes au titre de l'exercice 2014 payés aux actionnaires de la société mère au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est la suivante :

- droit de vote simple 396 k€
- droit de vote double 976 k€

1.3.10. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.3.11. Autres informations

SOGECLAIR a comptabilisé la juste valeur des instruments de couvertures de changes comme le permet la norme IAS39.

Il est à noter que, dans une logique économique, seuls les engagements financiers donnés ou reçus non porteurs d'intérêts sont soumis à l'IAS 39.

SOGECLAIR a constaté sur la période un produit à recevoir, en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant global de 1 193 k€.

2- PÉRIMÈTRE

Liste des sociétés consolidées

NOM	PAYS	ACTIVITÉ	% D'INTÉRÊTS 2015	% D'INTÉRÊTS 2014
Entreprises consolidées par intégration globale*				
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense	59,09%	55,00%
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul	75,00%	75,00%
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul	75,00%	75,00%
MSB Design Inc	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs	80,00%	80,00%
MSB Global Resources Corp	USA	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	80,00%
Oktal SAS	France	Simulateurs	97,98%	97,98%
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels	54,94%	54,94%
Ressources Globales Aéro Inc	Canada	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	80,00%	80,00%
Rain Luxembourg SA	Luxembourg	Sous-holding	100,00%	100,00%
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier	80,00%	80,00%
Sogeclair SA	France	Holding	Mère	Mère
Sogeclair Aerospace GmbH	Allemagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace Inc	Canada	Sous-holding	100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni		100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace SA	Espagne	Aérostructure, Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements	87,95%	86,34%
Sogeclair Aerospace Sarl	Tunisie		100,00%	100,00%
Sogeclair Aerospace SAS	France		100,00%	100,00%
Entreprises associées mises en équivalence				
S2E Consulting SAS	France	Ingénierie systèmes et électricité	46,98%	46,98%

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

3 - INFORMATIONS PERMETTANT LA COMPARABILITÉ DES COMPTES

Présentation des comptes

Pour la première fois en 2015 et conformément à la norme IAS 1, la production immobilisée (542 k€ au 31 décembre 2015), la production stockée (1 773 k€ au 31 décembre 2015), et les reprises de provision (1 325 k€ au 31 décembre 2015) ont été portées en diminution des charges correspondantes auparavant présentées en « autres produits de l'activité ».

Ce changement de présentation diminue les « autres produits de l'activité » de 3 640 k€.

Entrée de périmètre

Le 13 novembre 2014, SOGECLAIR a acquis 80% du groupe aéronautique canadien MSB comprenant 3 sociétés opérationnelles (MSB Design Inc, Ressources Globales Aéro Inc et MSB Global Resources Corp), au travers de 2 holdings sans activités opérationnelles (ALCA Gestion Inc et Mario Sévigny Inc). Ce groupe est spécialisé dans l'aménagement intérieur d'aéronefs, implanté à Montréal et dispose d'une filiale aux Etats-Unis.

Le groupe MSB compte près de 260 employés et a réalisé, sur l'exercice 2015, un chiffre d'affaires de 29,1 millions de dollars canadiens et un résultat net de 1,6 millions de dollars canadiens. Sa dette nette s'établit à 4,7 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2015.

MSB comprend une activité d'ingénierie et une activité manufacturing, et compte, notamment parmi ses clients, le groupe BOMBARDIER (avec le statut de « Preferred Supplier ») EMBRAER, GULFSTREAM, HONDA, INNOTECH, ZODIAC...

La complémentarité des activités entre SOGECLAIR et MSB renforce les offres respectives :

- en Amérique grâce aux savoir-faire de SOGECLAIR en structure (composite et métallique), gestion de configuration, manufacturing engineering, mise au point, équipements, etc...
- en Europe grâce à la compétence de MSB dans le domaine des aménagements cabines d'aéronefs.

Ce rapprochement est, pour le groupe, un fort accélérateur de croissance en Amérique du Nord. Avec cette opération, SOGECLAIR adopte une stratégie offensive lui permettant d'élargir son panel clients et compétences, et soutenir la croissance de son chiffre d'affaires avec ses clients historiques. L'écart d'acquisition, calculé selon la méthode du goodwill complet, s'élève à 8,1 M€ au 31 décembre 2015 (Se reporter au tableau 4.1).

D'un point de vue comptable, l'acquisition a été analysée comme une acquisition ferme avec un paiement différé des 20% d'intérêts minoritaires à échéance 2017. Ce paiement différé a été comptabilisé pour son montant actualisé tel que prévu contractuellement (estimation au plus juste sur la base de plans d'affaires) en intérêts minoritaires.

Afin de préserver les intérêts de la société, SOGECLAIR ne souhaite pas communiquer plus avant sur le prix de l'opération et en conséquence sur les modalités d'appréhension de la dette constatée vis à vis des minoritaires.

4 - EXPLICATIONS DES POSTES DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

4.1. Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	ACTIFS GÉNÉRÉS EN INTERNE	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	AUTRES VARIATIONS	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	13 181			46		-576	452		13 102
Frais de recherche et développement	24 409		578			-67			24 920
Logiciels et marques	7 103	626		-12	-2	-27		5	7 693
Immobilisations en cours	5				-5				
Total	44 698	626	578	34	-7	-701	452	5	45 716

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Goodwill	-1 039						-1 039
Frais de recherche et développement	-16 612	-1 151			20		-17 743
Logiciels et marques	-5 097	-922	10		22		-5 988
Total	-22 748	-2 073	10		42		-24 769
Valeur nette	21 950						20 946

Le détail des dépenses immobilisées est indiqué au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée.

4.2. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	2 882	105		-9	-67	6	2 918
Installations & agencements	2 319	172		-2	-49	8	2 448
Matériel informatique & bureau	7 658	756		-264	-28	62	8 184
Immobilisations en cours	203	691				-82	812
Autres	1 177	167		-71	-1		1 271
Total	14 240	1 891		-347	-145	-7	15 632

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEURS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Installations techniques, matériel & outillage	-1 123	-362		2	30		-1 453
Installations & agencements	-1 267	-206		1	15		-1 457
Matériel informatique & bureau	-5 887	-1 060		255	18		-6 674
Autres	-940	-216		46	1		-1 108
Total	-9 217	-1 844		304	64		-10 692
Valeur nette	5 023						4 940

Les différences de change concernent les filiales britannique, canadienne et tunisienne : MSB Design Inc., MSB Global Resources Inc., Ressources Globales Aero Inc., Sogclair Aerospace Ltd, Sogclair Aerospace Inc. et Sogclair Aerospace Sarl.

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement (IAS 17) :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE
Immobilisations incorporelles	1 884	-1 111	772
Immobilisations corporelles	5 668	-4 224	1 444
Total	7 552	-5 335	2 217

Echéancier des contrats de location financement en cours :

(en milliers d'euros)	A -1AN	DE 1 A 2 ANS	DE 3 A 5 ANS
Total	1 048	553	616

4.3. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	118	42		-9	-47			103
Titres immobilisés								
Prêts, cautionnements et autres créances	1 019	212		-54	-17	-1		1 158
Total	1 136	254		-63	-64	-1		1 261

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Titres de participations	-30							-30
Titres immobilisés								
Prêts								
Total	-30							-30
Valeur nette	1 106							1 231

4.4. Stock et en-cours

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	SORTIES	EFFET DES VARIATIONS DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Stocks matières premières, fournitures et autres approvisionnements	2 024	1 073			-131		2 966
Stocks d'en-cours de production	2 077	279			-17		2 339
Stocks de produits finis et intermédiaires	1 556	1 494			-25		3 025
Total	5 658	2 846			-173		8 330

La valeur brute des marchandises et approvisionnements est évaluée au prix d'achat (y compris les frais accessoires sous déduction des rabais, remises, ristournes et des escomptes).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant :

- les consommations de marchandises et approvisionnements,
- les consommations de sous-traitance selon le coût généralement constaté,
- les consommations d'heures machines et d'heures hommes standards prévues dans les gammes de fabrication.

Les coûts de structure sont affectés aux stocks d'encours et de produits finis depuis l'exercice 2014, proportionnellement au plan de production actualisé.

Les provisions pour dépréciation du stock concernent principalement des produits fabriqués dont le coût de revient est, du fait de la courbe d'apprentissage, supérieur au prix de vente.

4.5. Clients et comptes rattachés

Les délais de règlements clients sont en augmentation sur la période et font l'objet d'un suivi attentif.

4.6. Impôts différés actifs

IMPÔTS DIFFERES ACTIFS (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Différences temporaires	1 252	1 263	1 066
Déficits fiscaux	2 659	2 394	1 393
Retraitements	252	177	197
Total	4 162	3 834	2 656

Un impôt différé actif est constitué sur les pertes fiscales et les différences temporaires s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels elles pourront être imputées.

SOGECLAIR limite le montant des impôts différés sur déficits fiscaux des filiales concernées, à 10% du chiffre d'affaires de l'exercice, lors de la clôture annuelle, ou du budget annuel lors de l'arrêté semestriel.

Seul l'impôt différé sur déficits fiscaux des sociétés nouvellement créées est comptabilisé dans son intégralité.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2015 s'élève en cumul à 4,8 M€, représentant un impôt différé non comptabilisé de 1,6 M€.

4.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Trésorerie	4 204	4 796	4 186
Equivalents de trésorerie	6 870	12 756	18 297
Total	11 074	17 553	22 482

Au 31 décembre 2015, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré,
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat annuel de quote-part sans pénalités significatives.

4.8. Capitaux propres part du groupe

Le capital social de 2.900k€, est désormais composé de 2.900.000 titres d'une valeur nominale de 1 € chacun.

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du Conseil d'Administration de Sogclair du 23 décembre 2002, les titres en auto-détention viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Sur la période, la société a cédé hors marché 8 113 titres nets auto-détenus (0,28% du capital).

Au 31 décembre 2015, le solde de ces titres dans les livres de la société s'élève à 144.340 titres (4,98% du capital) contre 152.453 titres (5,26% du capital) douze mois plus tôt. Ce retraitement conduit à une réduction cumulée des capitaux propres consolidés de 712 k€ contre 734 k€ au 31 décembre 2014.

4.9. Intérêts minoritaires

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Début de période	4 666	2 552	1 527
Variations des réserves	1 397	2 392	993
Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période	-19	-278	32
Fin de période	6 044	4 666	2 552

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 3 de la présente annexe.

4.10. Provisions à long terme

PROVISIONS A LONG TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	ECART ACTUARIEL	DIFFÉRENCE DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour indemnités de fin de carrière	1 581	188		-13	120			1 876
Provisions pour restructurations								
Autres provisions pour charges	28	57				-3		83
Provisions pour pertes sur contrats	139	119		-139				119
Autres provisions pour risques	653	143		-286			6	516
Total	2 402	507		-439	120	-3	6	2 594

Les autres provisions pour risques concernent principalement des risques fiscaux et sociaux.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2015 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

L'impact du reclassement de l'écart actuariel (IAS19R) en réserves s'élève à 120 k€.

Le taux d'actualisation utilisé concernant les engagements de retraite correspond au TEC 10 qui s'établit à 1,01% au 31 décembre 2015.

4.11. Dettes financières courantes et non courantes

DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées (+ 1an)	3 109				26		-81	3 055
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit (+ 1 an)	12 148	582			13	-64	-3 400	9 278
Autres passifs financiers non courants	1 251	268				5	-56	1 468
Total	16 509	850			38	-59	-3 536	13 801

DETTES FINANCIÈRES COURANTES (en milliers d'euros)	OUVERTURE	AUGMENTATION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	RÉDUCTION	VARIATION DE LA JUSTE VALEUR	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Avances conditionnées courantes (- 1an)	605			-469			81	216
Emprunts et dettes auprès d'éts de crédit courants (- 1 an)	3 819			-3 850		-19	3 400	3 350
Concours bancaires	4 654	2 102				-205		6 551
Autres passifs financiers courants	518	1 000		-284				1 233
Total	9 596	3 102		-4 604		-224	3 481	11 351

L'évolution des emprunts bancaires moyen/long terme, hors crédit-baux est détaillée ci-dessous :

EMPRUNTS BANCAIRES MOYEN/LONG TERME (hors crédit-baux) (en milliers d'euros)	2015
Souscrits au cours de la période	
Remboursés au cours de la période	2 528

L'échéancier de l'endettement financier brut est indiqué ci-après :

ÉCHÉANCIER DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (en milliers d'euros)	TOTAL	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Au-delà
Avances conditionnées (+ 1an)	3 055		932	1 071	1 030	22
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (+ 1 an)	9 278		2 627	2 176	1 897	2 579
Autres passifs financiers non courants	1 468		285	317	330	535
Passif financier non courant	13 801		3 845	3 563	3 257	3 136
Avances conditionnées courantes	216	216				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit courants	3 350	3 350				
Concours bancaires	6 551	6 551				
Autres passifs financiers courants	1 233	1 233				
Passif financier courant	11 351	11 351				

Caractéristiques des emprunts contractés	Dettes financières à date ⁽¹⁾	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants
Amortissables à taux fixe en euros	9 332	De 1,7 à 3,4%	2009-2020	N/A	Néant
Amortissables à taux fixe en dollars canadiens	1 546	De 7,75 à 10%	2012-2021	N/A	Oui ⁽²⁾

(1) montant global à rembourser au 31 décembre 2015

(2) Emprunts présents dans les sociétés acquises et au moment de l'acquisition

En dehors des financements présents dans les sociétés acquises et qui sont en cours de renégociation, il n'existe aucune clause d'exigibilité anticipée, hormis la clause courante figurant dans les contrats de prêts en cas de cession de l'actif financier ou de modification de contrôle.

4.12. Provisions à court terme

PROVISIONS A COURT TERME (en milliers d'euros)	OUVERTURE	DOTATIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	REPRISES	DIFFÉRENCES DE CHANGE	RECLASSEMENT	CLÔTURE
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

4.13. Impôts différés passifs

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Différences temporaires			8
Retraitements	171	179	255
Total	171	179	263

4.14. Chiffre d'affaires

Au titre de l'IFRS 8, le Chiffre d'Affaires est présenté par division au niveau du paragraphe 5 de la présente annexe.

4.15. Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Production stockée		1 050	1 001
Production immobilisée		1 324	1 301
Subventions d'exploitation et d'investissement	806	1 231	1 689
Reprises sur provisions, amortissements		871	1 577
Autres produits	2 759	3 052	3 207
Total	3 565	7 528	8 775

La production stockée, la production immobilisée et les reprises sur provisions ont fait l'objet d'un reclassement conformément à l'IAS 1 comme indiqué précédemment dans le paragraphe 3 de la présente annexe.

Les subventions d'exploitation concernent principalement des projets d'innovation. Elles ont été enregistrées à leur date d'attribution et sont rattachées à la période en fonction de l'avancement des programmes.

Les autres produits comprennent pour partie le crédit d'impôt recherche.

4.16. Résultats sur cession de participations consolidées

RÉSULTAT SUR CESSION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Cession de 8,49% des actions de la société Oktal Synthetic Environment SAS			37
Total			37

4.17. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des autres opérations non courantes de la période.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Risques fiscaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)			
Risques sociaux (provisions, reprises, charges et produits de la période)			-198
Remboursement sur abandons de créances			
Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	5	-2	24
Gains et pertes sur écart d'acquisitions		36	
Autres produits et charges	-18	-1 548	-17
Total	-13	-1 514	-191

En 2014, les autres produits et charges comprenaient des coûts de restructuration en Allemagne suite à l'interruption d'un contrat majeur et les coûts d'acquisition des filiales canadiennes.

4.18. Coût de l'endettement financier net – Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

■ les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :

- les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie,

■ le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement ainsi qu'aux écarts de changes.

Les pertes nettes de change s'élèvent à -1 072 k€ au 31 décembre 2015.

4.19. Autres charges et produits financiers

Les autres produits et charges financiers s'élèvent à 32 k€ sur la période et comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers tels que notamment les produits financiers de participation, les dotations et reprises sur provisions financières et les écarts de conversion.

4.20. Charge d'impôt

La société SOGECLAIR SA a opté pour le régime d'intégration fiscale des sociétés suivantes : SOGECLAIR SA et SOGECLAIR AEROSPACE SAS, OKTAL SAS.

CHARGE D'IMPÔT (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Impôts différés	243	1 159	324
Impôt exigible ⁽¹⁾	-1 836	-3 179	-3 418
Produit ou charge lié à l'intégration fiscale	512	80	76
Carry-back			105
Contributions sur distributions de dividendes	-139	-111	-129
Crédit d'impôt mécénat			42
Total	-1 220	-2 051	-3 000

(1) y compris la CVAE.

La preuve de l'impôt est présentée ci-dessous :

PREUVE DE L'IMPÔT (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Bénéfice (perte) avant impôts	3 417	6 760	9 082
Taux d'impôt chez la mère	34,43%	34,43%	34,43%
Produit (charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	-1 177	-2 327	-3 127
Différences permanentes et autres	-197	-163	-89
Revenus exonérés d'impôts et charges non fiscalement déductibles	509	75	61
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers	8	52	106
Résultats taxés à taux réduits ⁽¹⁾	-703	-672	-610
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	-929	-426	-617
Avoirs fiscaux et crédit d'impôts	1 268	1 410	1 276
Produit (charge) d'impôts constaté	-1 220	-2 051	-3 000

(1) Impact de la CVAE en France et de la Trade Tax en Allemagne

4.21. Effectif moyen

EFFECTIFS (en équivalent temps plein)	2015	2014	2013
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	1 048	1 078	993
Techniciens et autres non cadres	306	100	110
Total	1 354	1 178	1 103

4.22. Engagements financiers

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Engagements donnés :			
Liés aux opérations de financement de la société			
Nantissements de titres de participation			
Créances cédées non échues			
Contre-garantie sur ligne de découvert			55
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Contre-garantie sur caution	13	13	13
Cautions de contre-garanties sur marchés	50	1 553	1 714
Cautions de contre-garanties sur appels d'offres			98
Sous-total	63	1 566	1 880

ENGAGEMENTS HORS-BILAN (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Engagements reçus :			
Liés aux activités opérationnelles de l'émetteur			
Acquisitions d'immobilisations corporelles			
Cautions de contre garanties sur marchés			
De la part de clients sur programmes à long terme ⁽¹⁾	123 600	113 000	118 584
Liés aux opérations de financement de la société			
Garanties de paiement reçues de la part de clients			916
Sous-total	123 600	113 000	119 499

(1) Nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes. Sur la base des commandes fermes reçues par ces clients, la valeur de ces revenus futurs actualisée, selon le TEC 20 de 1,76% au 31 décembre 2015, est de 114.000 k€.

Des informations complémentaires sur les programmes en risk-sharing sont indiquées au paragraphe 1.6, chapitre 26 du document de référence 2015.

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Au titre de l'IFRS 8, l'émetteur a choisi de présenter l'activité du groupe en 3 secteurs opérationnels correspondant aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel. Il est précisé qu'aucun regroupement de secteur n'est effectué.

NOM	PAYS	ACTIVITE
Division Aerospace*		
Aviacomp SAS	France	Sous-ensembles structuraux aéronautiques et défense
Checkaero BV	Pays-Bas	Expertise en calcul
Checkaero SARL	Luxembourg	Expertise en calcul
MSB Design Inc	Canada	Sous-ensembles intérieurs d'aéronefs
MSB Global Resources Corp	USA	
Ressources Globales Aéro Inc	Canada	
Sogclair Aerospace GmbH	Allemagne	
Sogclair Aerospace Ltd	Royaume-Uni	
Sogclair Aerospace SA	Espagne	
Sogclair Aerospace Sarl	Tunisie	
Sogclair Aerospace SAS	France	Aérostructure , Installation de systèmes, Gestion de configuration, Equipements
S2E Consulting SAS	France	
Division Simulation		
Oktal SAS	France	Simulateurs
Oktal Synthetic Environment SAS	France	Environnements virtuels
Division Véhiculier		
Séra Ingénierie SAS	France	Véhiculier
Holding		
Sogclair SA	France	Holding
Rain Luxembourg (Holding Am Du Nord)	Luxembourg	Sous-holding
Sogclair Aerospace Inc	Canada	Sous-holding

* hors 2 sociétés holding au Canada sans activités opérationnelles

Les principaux clients de SOGECLAIR sont indiqués au sein du document de référence disponible sur le site internet de la société (www.sogclair.com).

SOGECLAIR est implantée en France, Allemagne, Espagne, Canada, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Tunisie et USA.

Hors implantations, les pays adressés par SOGECLAIR en 2015 sont : Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, Corée du Sud, Danemark, Irlande, Israël, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Portugal, Singapour, Suède et Turquie.

5.1. Etat de la situation financière consolidée par division

ACTIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Ecarts d'acquisition	10 366	10 444			1 694	1 694	3	3	12 063	12 142
Immobilisations incorporelles	8 046	8 994	116	154	629	573	91	87	8 883	9 808
Immobilisations corporelles	3 887	3 999	499	360	297	333	258	330	4 940	5 023
Titres mis en équivalence	17	65							17	65
Immobilisations financières	780	661	6	6	215	198	212	176	1 213	1 041
Eliminations des titres	-20 224	-17 127	-200	-200	-2 823	-2 823	23 247	20 150		
Actif non courant	2 872	7 037	421	320	13	-25	23 812	20 747	27 117	28 079
Stocks et en-cours	7 231	4 684			62	70			7 293	4 754
Clients et comptes rattachés	37 611	38 951	1 379	3 807	4 237	3 478	3	3	43 231	46 239
Autres actifs courants	3 531	3 482	250	222	3 623	3 382	6 084	4 420	13 488	11 507
Impôts différés	3 239	2 656	32	29	659	921	232	227	4 162	3 834
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 286	3 210	341	2	428	1 286	7 021	13 054	11 075	17 553
Actif courant	54 898	52 983	2 003	4 060	9 009	9 138	13 340	17 705	79 250	83 886
TOTAL ACTIF	57 769	60 020	2 423	4 380	9 022	9 113	37 151	38 452	106 365	111 965

PASSIF (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Capital							2 900	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital							2 630	2 630	2 630	2 630
Actions propres							-712	-734	-712	-734
Réserves et résultats accumulés	9 180	12 122	1 557	1 343	5 494	4 811	12 585	10 151	28 817	28 427
Capitaux propres, part du groupe	9 180	12 122	1 557	1 343	5 494	4 811	17 403	14 947	33 635	33 223
Intérêts minoritaires	4 326	3 133	439	386	1 278	1 147			6 044	4 666
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	13 506	15 256	1 997	1 728	6 773	5 958	17 403	14 947	39 679	37 889
Provisions à long terme	1 261	1 079	90	77	925	992	318	254	2 594	2 402
Avances conditionnées à long terme	2 752	2 614			303	495			3 055	3 109
Emprunts et dettes financières à long terme	3 700	4 799	32	1	48	62	6 966	8 538	10 746	13 399
Autres passifs long terme	97	116		2					97	118
Passif non courant	7 809	8 608	122	80	1 276	1 550	7 284	8 792	16 492	19 029
Avances conditionnées à court terme	66	448			150	157			216	605
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 923	2 607	21	4	36	68	1 605	1 658	4 583	4 337
Emprunts et dettes financières à court terme	6 315	4 651			1	2	235	1	6 551	4 654
Provisions à court terme										
Fournisseurs et autres créiteurs	11 968	12 956	87	1 387	596	732	283	372	12 933	15 448
Dettes fiscales et sociales	15 928	17 598	531	1 059	2 563	2 412	969	1 392	19 991	22 461
Impôts différés	170	178	1	1	1	1			171	179
Autres passifs courants	3 810	5 146	133	102	1 807	2 115			5 750	7 363
Eliminations intra-groupe	-4 725	-7 428	-467	20	-4 181	-3 882	9 373	11 290		
Passif courant	36 454	36 156	304	2 572	973	1 606	12 463	14 713	50 195	55 047
TOTAL PASSIF	57 769	60 020	2 423	4 380	9 022	9 113	37 151	38 452	106 365	111 965

5.2. Résultat opérationnel consolidé par division

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Chiffre d'affaires	114 449	101 040	2 025	2 288	11 294	11 080	15	13	127 782	114 421
Autres produits de l'activité	1 606	4 857	144	473	1 772	2 091	43	107	3 565	7 528
Achats consommés	-41 237	-34 715	-373	-875	-3 081	-3 499	-1 979	-1 621	-46 670	-40 710
Charges de personnel	-64 783	-57 382	-861	-853	-6 607	-6 298	-1 845	-1 993	-74 096	-66 526
Impôts et taxes	-677	-707	-37	-46	-153	-159	-214	-209	-1 081	-1 121
Dotation aux amortissements et provisions	-3 399	-4 063	-94	-85	-388	-695	-162	-125	-4 044	-4 968
Autres charges	-224	-127	-1		-9	-1	-72	-90	-305	-219
Opérations d'exploitation Intra-Gruppe	-4 467	-4 196	-375	-320	-378	-449	5 220	4 965		
Résultat Opérationnel courant	1 268	4 708	428	583	2 451	2 069	1 005	1 046	5 151	8 405
Résultat sur cession de participations consolidées										
Autres produits et charges opérationnels	-11	-1 297	-7		6	-27	-2	-191	-13	-1 514
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	1 257	3 411	421	583	2 457	2 043	1 003	855	5 138	6 891
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-47	-2							-47	-2
Résultat Opérationnel	1 210	3 409	421	583	2 457	2 043	1 003	855	5 091	6 889

6 - PARTIES LIEES

6.1. Bail commercial

La SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un actionnaire qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (se reporter au chapitre 8.3 du document de référence 2015).

Les termes et conditions contractuels ont été rédigés dans les règles de marché.

Au 31 décembre 2015, les relations contractuelles avec la SCI SOLAIR se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur SOGECLAIR. Il n'existe pas de dettes envers la SCI SOLAIR au 31 décembre 2015.

Les règlements futurs concerneront les règlements des loyers et charges afférents aux contrats de bail.

6.2. Conseil d'administration

Le nombre d'administrateurs indépendants dépasse le seuil minimum recommandé par le Code Middledenext.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration est indiquée au paragraphe 5.4 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du document de référence 2015.

Il est également rappelé l'existence d'une rente annuelle et viagère au profit de Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, suite au rachat d'un fonds de commerce intervenu le 27 décembre 1985 (se reporter au chapitre 16.2.2 du document de référence 2015).

6.3. Dirigeants

Sur la période, aucun changement n'est intervenu dans les avantages à court et à long terme des principaux dirigeants.

7 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(se reporter au chapitre 27.3 du document de référence 2015).

7 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(se reporter au chapitre 26.1.6 du document de référence 2015).

20.3.3. Comptes annuels

I - BILAN (en euros)

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	90 305	84 550	46 357
Immobilisations corporelles	257 550	320 087	355 372
Immobilisations financières	24 960 428	21 848 831	14 798 834
Actif immobilisé	25 308 284	22 253 469	15 200 564
Avances et acomptes versés sur commande		1 912	1 381
Créances clients et comptes rattachés	2 179 039	2 260 586	953 920
Autres créances	13 085 807	10 478 487	4 236 231
Disponibilités et VMP	7 015 317	13 035 825	16 171 586
Charges constatées d'avance	21 522	340 796	64 544
Actif circulant	22 301 685	26 117 606	21 427 662
Total actif	47 609 969	48 371 074	36 628 226
PASSIF	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	2 629 849
Autres réserves	1 442 551	1 442 551	1 442 551
Report à nouveau	7 750 913	6 308 045	4 107 940
Résultat de l'exercice	4 073 996	2 814 704	3 571 451
Capitaux propres	18 797 309	16 095 149	14 651 791
Provisions	317 981	254 096	215 921
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 803 447	10 180 520	5 011 953
Emprunts et dettes financières diverses	18 454 010	20 026 580	14 952 735
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 461	361 865	466 266
Dettes fiscales et sociales	947 849	1 374 984	1 315 408
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 872
Autres dettes			9 906
Produits constatés d'avance	913	77 881	2 375
Dettes	28 494 679	32 021 830	21 760 515
Total passif	47 609 969	48 371 074	36 628 226

II - COMPTE DE RESULTAT (en euros)

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	5 263 037	5 009 570	5 078 400
Reprises sur provisions, transferts de charges	18 230	4 432	4 693
Autres produits	43 049	107 034	69 178
Produits d'exploitation	5 324 316	5 121 036	5 152 272
Achats et charges externes	2 005 207	1 635 139	1 742 894
Impôts, taxes et versements assimilés	265 374	264 512	220 021
Charges de personnel	1 827 671	2 132 273	2 292 291
Dotations aux amortissements	100 165	95 736	95 542
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges	76 896	38 175	57 940
Autres charges d'exploitation	72 087	90 354	66 554
Résultat d'exploitation	976 917	864 847	677 030
Produits financiers	3 286 980	2 487 816	3 107 970
Charges financières	425 098	307 608	276 364
Résultat financier	2 861 883	2 180 208	2 831 606
Résultat courant avant impôts	3 838 800	3 045 054	3 508 636
Produits exceptionnels	130 718	101 429	476 022
Charges exceptionnelles	11 379	31 259	6 557
Résultat exceptionnel	119 339	70 171	469 465
Impôt sur les bénéfices	(115 857)	300 521	406 650
Résultat net	4 073 996	2 814 704	3 571 451

20.3.4. Annexes aux comptes annuels

La société SOGECLAIR est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur Euronext Paris – compartiment C.
L'exercice clos le 31/12/2015 présente un total de bilan avant répartition de 47 609 969 €, un total du compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste de 8 742 014 €, et dégage un bénéfice de 4 073 996 €.
L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.
Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 14 ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18 mars 2016 par le Conseil d'Administration.

Sommaire

Élément N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		note n°	état fiscal	non significatives	non applicables
	I – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE				
1	II – RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES				
	Méthodes d'évaluation	1			
	Calcul des amortissements et des provisions	1			
	Dérogations				X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle				X
	III – COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT				
2	État de l'actif immobilisé	2			
3	État des amortissements	2			
4	État des provisions	3			
5	État des échéances des créances et des dettes	4			
6	Informations complémentaires sur :				
	<i>Éléments relevant de plusieurs postes de bilan</i>				X
	<i>Réévaluation</i>				X
	<i>Frais d'établissement</i>				X
	<i>Frais de recherche appliquée et de développement</i>				X
	<i>Fonds commercial</i>				X
	<i>Intérêts immobilisés</i>				X
	<i>Intérêts sur éléments de l'actif circulant</i>				X
	<i>Différence d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant</i>				X
	<i>Avance aux dirigeants</i>				X
	<i>Charges et produits constatés d'avance</i>	5			
	<i>Composition du capital social</i>	6			
	<i>Charges et produits financiers vis-à-vis des entreprises liées</i>	7			
	<i>Résultat exceptionnel</i>	8			
	<i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>			X	
	<i>Ventilation de l'impôt sur les bénéfices</i>	9			
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS				
7	Crédit-bail			X	
8	Engagements financiers	10			
9	Dettes garanties par des sûretés réelles				X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires				X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	11			
12	Rémunération des dirigeants	12			
13	Effectif moyen	13			
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société				
15	Liste des filiales et participations	14			
	V – AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS				X

ANNEXE NOTE N° 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation

PRINCIPES ET CONVENTIONS GÉNÉRALES

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux principes et méthodes retenus par le Code de commerce (Art. 123-12 à 123-23), le décret du 29 novembre 1983, ainsi que par le règlement ANC 2014-03.

SOGECLAIR SA a constaté sur la période, un crédit d'impôt en diminution des charges de personnel, au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) pour un montant de 18 881 €.

PERMANENCE DES MÉTHODES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉES

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 3 et 10 ans).

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement ANC 2014-03.

Les amortissements pratiqués, tant au niveau comptable que fiscal, sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les durées d'amortissements, identiques dans les comptes individuels et les comptes consolidés, sont indiquées ci-dessous :

CATÉGORIE	MODE	DURÉE D'UTILITÉ
Logiciels	Linéaire	3 ans
Brevets	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les tests de dépréciations consistent donc à vérifier que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de chaque filiale est supérieure à sa valeur comptable, soit :

■ pour les comptes sociaux de la holding, la valeur comptable des titres de participation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, lorsque celle-ci peut être déterminée et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie correspond à la meilleure estimation de la valeur nette qui pourrait résulter d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normales entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

La valeur d'utilité retenue par SOGECLAIR correspond à la valeur actualisée des cash-flows des filiales. Ces flux sont déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles suivantes :

■ les flux de trésorerie utilisés sont issus des « Plans Moyen Terme » sur 3 ans des entités concernées disponibles à la date de l'évaluation et sont étendus sur un horizon de 5 ans,

■ au-delà de cet horizon, la valeur terminale correspond à la capitalisation à l'infini du dernier flux de l'horizon, sur la base d'un taux à l'infini de 2%,

■ le taux d'actualisation calculé à 7,06 %, fin 2015, sur la base :

- du taux d'emprunt sans risque à 10 ans de 1,01%,

- d'une prime de marché de 6.5% affectée d'une moyenne sur 5 ans du coefficient Bêta spécifique à SOGECLAIR, recoupé auprès de différentes sources (Bloomberg, Thomson, Infanciales), de 0,9.

Un « choc » dit « choc-mathématique » est appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle, investissements) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique ; les hypothèses retenues pour le « choc mathématique » sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité, de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA) et diviser par deux le montant des investissements, par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Les valeurs recouvrables, basées sur les valeurs d'utilité, sont alors comparées aux valeurs nettes comptables des titres pour la détermination éventuelle des dépréciations.

Au 31 décembre 2015, les valeurs recouvrables ainsi calculées excédaient, pour l'ensemble des titres, les valeurs nettes comptables. Les tests pratiqués se révèlent donc concluants et conduisent au maintien de la valeur des titres.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. A compter du 1er juillet 2013 les actions ont été multipliées par 4 suite à la division de leur valeur. Au 31 décembre 2015, SOGECLAIR détenait 144 340 actions propres pour une valeur de 712 118 €. Au cours de l'exercice, 10 000 actions ont été vendues et 1 887 actions ont été achetées. Compte tenu des derniers cours du titre (18,06 € au 31 décembre 2015), aucune dépréciation n'a été constituée.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Equivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2015, les équivalents de trésorerie concernent des placements liquides sur :

- compte à terme d'une durée d'un mois renouvelable
- compte rémunéré
- fonds européen à capital et taux minimum garanti avec possibilité de rachat immédiat d'une quote-part significative sans pénalité.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "FIFO".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation de 1 495 € a été constatée au titre de l'exercice 2015.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société SOGECLAIR a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : SOGECLAIR SA, SOGECLAIR AEROSPACE SAS et OKTAL SAS.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales sur la base de leur propre résultat fiscal. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Pour l'exercice 2015, SOGECLAIR enregistre, au titre de l'intégration fiscale, une économie d'impôt de 511 851 €.

ANNEXE NOTE N° 2

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	611 891 €	38 254 €	2 246 €	647 899 €
Immobilisations corporelles	745 758 €	7 169 €		752 926 €
Immobilisations financières	21 879 321 €	3 174 329 €	62 733 €	24 990 918 €
	23 236 970 €	3 219 751 €	64 979 €	26 391 743 €

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	527 341 €	30 460 €	207 €	557 594 €
Immobilisations corporelles	425 671 €	69 705 €		495 376 €
Immobilisations financières	30 489 €			30 489 €
	983 501 €	100 165 €	207 €	1 083 459 €

ANNEXE NOTE N° 3

ÉTAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	A l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises ⁽¹⁾ de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	254 096 €	28 867 €	13 011 €	269 951 €
Provisions pour créances douteuses	603 €		603 €	
Provisions pour risques et charges		48 029 €		48 029 €
Provisions pour dépréciation financière	30 490 €	1 495 €		31 984 €
	285 188 €	78 390 €	13 614 €	349 965 €

La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

⁽¹⁾ dont provisions utilisées : 0 €

⁽²⁾ Le traitement des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les changements introduits par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. La société a modifié les paramètres de calcul impactés par la réforme, se traduisant notamment par un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que de l'âge minimal requis pour bénéficier du taux plein. L'allongement de la durée d'activité induite par cette réforme impacte le montant des indemnités de fin de carrière, la probabilité de présence dans l'entreprise et le nombre d'années sur lequel porte l'actualisation de l'engagement.

ANNEXE NOTE N° 4

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		À moins d'1 an	À plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
• Prêts	915 €		915 €
• Autres	881 278 €		881 278 €
Créances de l'actif circulant			
• Créances clients et comptes rattachés	2 179 039 €	2 179 039 €	
• Impôts et taxes	5 615 370 €	5 615 370 €	
• Autres			
• Comptes courants des filiales	7 470 436 €	7 470 436 €	
• Charges constatées d'avance	21 522 €	21 522 €	
TOTAL	16 168 560 €	15 286 368 €	882 193 €

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ DU PASSIF		
		À 1 an au plus	À plus d'1 an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• A 1 an au maximum à l'origine	267 732 €	267 732 €		
• A plus d'1 an à l'origine	8 535 714 €	1 571 429 €	6 107 143 €	857 143 €
Emprunts et dettes financières - Divers	158 730 €		158 730 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	288 461 €	288 461 €		
Dettes fiscales et sociales	947 849 €	947 849 €		
Groupe et associés	18 295 280 €	18 295 280 €		
Autres dettes	0 €	0 €		
Produits constatés d'avance	913 €	913 €		
TOTAL	28 494 679 €	21 371 663 €	6 265 873 €	857 143 €

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de Crédit	
Intérêts courus sur emprunts	33 100 €
Intérêts courus à payer	450 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 045 €
Dettes fiscales et sociales	
Provisions Dettes/CP et CET	56 001 €
Charges à payer sur salaires	279 000 €
Charges/CP et CET	26 880 €
Charges sociales à payer	133 689 €
Impôts charges à payer	26 163 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	718 328 €

ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

(hors comptes courants, précisés dans le tableau des filiales et participations)

	CRÉANCES	DETTES
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	1 207 238 €	6 505 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	477 169 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SA	70 412 €	
SOGECLAIR AEROSPACE SARL	95 608 €	
AVIACOMP SAS	84 000 €	
OKTAL SAS	90 572 €	
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	29 796 €	
SERA INGENIERIE SAS	27 196 €	
S2E CONSULTING SAS	2 928 €	
MSB DESIGN	11 500 €	
SOGECLAIR AEROSPACE LTD	82 620 €	
TOTAL	2 179 039 €	6 505 €

ANNEXE NOTE N° 5

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges ou produits d'exploitation	21 522 €	913 €
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	21 522 €	913 €

ANNEXE NOTE N° 6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Actions/parts sociales composant le capital au début de l'exercice	2 900 000	1 €
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales annulées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	2 900 000	1 €

Le nombre et la valeur des titres composant le capital social sont détaillés dans le chapitre 18 du document de référence.

ANNEXE NOTE N° 7

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-À-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

	CHARGES	PRODUITS
SOGECLAIR AEROSPACE LTD		722 €
SOGECLAIR AEROSPACE SAS	1 909 €	1 964 313 €
S2E CONSULTING SAS		820 €
SERA INGENIERIE SAS		40 168 €
OKTAL SAS	141 €	846 540 €
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS	236 €	5 €
AVIACOMP SAS	59 653 €	53 468 €
SOGECLAIR AEROSPACE GmbH		12 859 €
SOGECLAIR AEROSPACE SA		6 239 €
CHECKAERO SARL		195 000 €
RAIN Luxembourg SA		22 806 €
TOTAL	61 939 €	3 142 941 €

ANNEXE NOTE N° 11

ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Variation des impôts différés ou latents	Début d'exercice		Variation		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
CHARGES NON DÉDUCTIBLES TEMPORAIREMENT						
<i>À déduire l'année suivante</i>						
• Organic	6 376 €		-3 206 €		3 170 €	
• Plus value latente			1 680 €		1 680 €	
<i>À déduire ultérieurement</i>						
• Provisions pour risques						
• Provisions pour actions propres						
• Provisions pour retraite	254 096 €		15 856 €		269 952 €	
	260 472 €		14 330 €		274 802 €	

L'allègement de la dette future d'impôt s'élève à 91 592 € au 31/12/2015.

ANNEXE NOTE N° 8

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit pour l'exercice 2015.

■ Boni sur actions propres	121 378 €
■ Moins-value sur cession d'immob corp	-2 039 €
	119 339 €

ANNEXE NOTE N° 9

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
Résultat courant	3 838 800 €	356 214 €	3 482 585 €
Résultat exceptionnel	119 339 €	39 780 €	79 559 €
Economie d'impôt liée à l'intégration fiscale		-511 851 €	511 851 €
Total	3 958 139 €	-115 857 €	4 073 996 €

Il existe une convention d'intégration fiscale entre la société SOGECLAIR et ses deux filiales SOGECLAIR AEROSPACE SAS et OKTAL SAS :

Selon les termes de la convention, l'économie d'impôt sur les sociétés éventuellement réalisée reste acquise à la société mère SOGECLAIR. Simultanément la surcharge d'impôt est supportée par SOGECLAIR.

Pour l'exercice 2015, une économie d'impôt de 511 851 € a été constatée liée à l'intégration fiscale.

ANNEXE NOTE N° 10

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	Néant
Avals et cautions	Néant
Nantissements	Néant
Autres engagements donnés	
• Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer	5 691 €
• Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer	Néant
• Autres	Néant

Les engagements financiers concernant les filiales et autres entreprises liées sont détaillés dans le document de référence.

ANNEXE NOTE N° 12

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Elle comprend la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature) pour un montant global de 785 955 €.

ANNEXE NOTE N° 13

EFFECTIF MOYEN

Cadres et Techniciens supérieurs : 19

ANNEXE NOTE N° 14

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières	Capital	Capitaux propres après résultat	Quote part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au titre de 2014	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 - Filiales											
• SOGECLAIR AEROSPACE LTD	1 363 €	370 954 €	100,00%	1 458 €	1 458 €	88 426 €		9 759 355 €	-310 025 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE SAS	2 012 517 €	16 214 001 €	100,00%	4 162 655 €	4 162 655 €	-13 501 888 €		62 963 055 €	1 437 782 €	1 964 313 €	
• SOGECLAIR AEROSPACE SA	560 000 €	1 088 138 €	87,95%	640 748 €	640 748 €	599 644 €		4 233 000 €	272 250 €		
• SOGECLAIR AEROSPACE GmbH	26 000 €	0 €	100,00%	4 772 264 €	4 772 264 €	1 362 978 €		13 464 652 €	-1 521 784 €		
• RAIN Luxembourg SA	7 410 000 €	7 155 613 €	100,00%	7 410 000 €	7 410 000 €	2 925 424 €			-273 505 €		
• AVIACOMP SAS	3 533 200 €	1 641 843 €	59,09%	3 942 400 €	3 942 400 €	1 895 805 €		6 991 868 €	-1 840 829 €		
• CHECKAERO BV	20 000 €	28 513 €	75,00%	15 000 €	15 000 €				-1 296 €		
• CHECKAERO SARL	40 000 €	176 947 €	75,00%	30 000 €	30 000 €	42 €		307 530 €	-19 580 €	195 000 €	
• OKTAL SAS	1 000 000 €	5 188 719 €	97,98%	2 814 375 €	2 814 375 €	-2 724 804 €		8 595 935 €	1 699 959 €	846 540 €	
• SERA INGENIERIE SAS	250 000 €	2 163 433 €	80,00%	200 000 €	200 000 €	-494 948 €		2 025 092 €	315 774 €	40 000 €	
2 - Participations											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				89 335 €	89 335 €	-1 134 253 €					

20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles

20.4.1. Déclarations

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3.1 de l'annexe « écarts d'acquisition et assimilés » décrit les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur et, notamment, les prévisions de flux de trésorerie retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

- La note 1.3.3. de l'annexe « Immobilisations incorporelles – frais de développement » expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

- La note 1.3.8. de l'annexe « Reconnaissance du chiffre d'affaires » expose les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que, le cas échéant, des pertes à terminaison.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à apprécier, par épreuve, le caractère raisonnable des hypothèses retenues ainsi que leur approbation effective par la direction générale.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Robert MOREREAU Jean-Marie FERRANDO

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « principales méthodes comptables utilisées ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité et, notamment, à examiner les prévisions de flux de trésorerie ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes, par ailleurs, assurés que la note précitée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 – TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 – TOULOUSE CEDEX 3

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse

S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SOLAIRE, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

■ Administrateur concerné :

- Philippe ROBARDEY,
Associé dans cette société.

Nature de la convention :

- Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7, avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :
 - Avenant n°7 au bail commercial n°2 portant sur une superficie de 65 m² :
 - Loyer annuel H.T. 7 475 €
applicable à compter du 01.11.2016

Motifs justifiant de son intérêt pour la société :

- Cet avenant est dû à un besoin de surfaces supplémentaires pour les équipes.

Autorisation :

- Conseil d'Administration du 18.03.2016

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs :

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Jean-Louis ROBARDEY, actionnaire disposant directement ou indirectement d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%.

Nature de la convention :

■ Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27.12.1985, Jean-Louis ROBARDEY a cédé à la S.A. « ECLAIR-INTERIM », devenue « E.D.T. » et absorbée par la S.A.S. SOGECLAIR AEROSPACE le 31.10.2010 un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de « ECLAIR INTERIM » votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

La somme réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de 31 024 €

2. Avec la SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SOLAIR, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC - 31700 - 7, Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

■ Baux commerciaux conclus avec cette société concernant la location de locaux situés 7 avenue Albert Durand à Blagnac, se décomposant comme suit :

- Avenant n°6 au bail n° 2 portant sur une superficie de 1 091 m² et places de parking.
- Bail n° 3 portant sur une superficie de 100 m² et places de parking.
- Bail n° 4 portant sur une superficie de 200 m² et places de parking.
- Bail n° 5 portant sur une superficie de 2 868 m² et places de parking.
- Bail n° 6 portant sur une superficie de 76 m².
- Bail n° 7 portant sur une superficie de 39 m².

- Montant pris en charge :	818 582 €
- Loyer	517 574 €
- Charges locatives	159 329 €
- Assurances	6 342 €
- Taxes foncières	135 337 €

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec Philippe ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique

Nature de l'engagement :

- Le Conseil d'administration du 15.03.2013 a autorisé un engagement au profit de Philippe ROBARDEY, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42.1 du Code de Commerce, aux termes duquel Philippe ROBARDEY percevra en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période précédant la rupture de son mandat).

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5 % du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Fait à Toulouse, le 19 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS
Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Jean-Marie FERRANDO

20.4.2. Autres informations vérifiées

Néant.

20.4.3. Autres informations non-vérifiées

Néant.

20.5. Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières auditées sont celles établies au 31 décembre 2015.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

SOGCLAIR remplit ses obligations au titre de l'information réglementée. Les communiqués de presse des premier et troisième trimestres ainsi que le rapport financier du premier semestre sont disponibles sur www.sogclair.com au sein de la rubrique investisseurs.

20.7. Politiques et distributions de dividendes

20.7.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

Le dividende 2015 proposé à l'Assemblée Générale est de 0,40 € par action, soit un montant total de 1.160.000 €.

Les dividendes et autres revenus distribués au titre des 3 derniers exercices sont indiqués ci-dessous :

	2015	2014	2013	2012
Montant total*	1 160 000 €**	1 450 000 €	1 450 000 €	1 160 000 €
Dividende global brut / action	0,40 €	0,50 €	0,40 €	0,40 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	52,79%	30,80%	23,84%	19,08%

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

**Proposé à l'Assemblée générale du 19 mai 2016

20.7.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

20.7.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes et l'adaptera, le cas échéant, selon les besoins et les contraintes de marché.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les facteurs de risques sont indiqués au paragraphe 1.6 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

20.9. Changement significatif de la situation financière et commerciale

Il n'y a pas eu depuis la clôture de l'exercice 2015 d'événements de nature à modifier de manière significative la situation financière et commerciale de l'émetteur.

21 Informations complémentaires

21.1. Capital social

21.1.1. Capital souscrit et autorisé

Au 31 décembre 2015, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2.900.000 €, divisés en 2.900.000 actions ordinaires souscrites de nominal de 1 € chacune.

Au 31 mars 2016, le nombre d'actions composant le capital social s'élève toujours à 2.900.000. Il représente 4.851.588 droits de vote théoriques (bruts) et 4.707.175 droits de vote réels (nets). L'écart entre le nombre de droits théoriques et le nombre de droits réels correspond au nombre d'actions auto détenues et celui entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double.

Le tableau des délégations en cours en matière d'augmentation de capital est annexé au rapport du Conseil d'Administration.

21.1.2. Autres actions

Néant.

21.1.7. Historique du capital

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F.	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
A.G.M. du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
A.G.M. du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
A.G.M. du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €
A.G.M. du 17/05/2013	Division par 4 de la valeur nominale de l'action	-	-	-	2 900 000	2 900 000 €

21.1.3. Actions auto-détenues

Les informations relatives aux actions auto-détenues sont indiquées au paragraphe 4.3 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

21.1.4. Valeurs mobilières

A la date du 31 décembre 2015, la société n'a procédé à aucune émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Les informations relatives aux valeurs mobilières de placements sont indiquées à la note 4.7 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

21.1.5. Conditions d'acquisitions

Néant.

21.1.6. Options ou accords

Néant.

21.2. Actes constitutifs et statuts

21.2.1. Objet social

(Article 3 des statuts) : La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique dans les domaines de la simulation/conception, de la qualité de définition, du multimédia de formation, de l'ingénierie documentaire, de la gestion de configuration et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle,
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les dispositions statutaires concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance sont indiquées au paragraphe 14.1.1 du présent document de référence.

21.2.3. Droits et privilèges des actions

Les informations relatives aux droits et privilèges des actions sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Les informations relatives aux modifications des droits des actionnaires sont indiquées au paragraphe 18.2 du présent document de référence.

21.2.5. Assemblées Générales

(Article 15 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son

compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires. Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

S'agissant du boni de liquidation, l'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

21.2.6. Éléments de changement de contrôle

En dehors des informations indiquées aux paragraphes 18.2 à 18.3 du présent document de référence, il n'existe pas de disposition statutaire susceptible de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21 Informations complémentaires

21.2.7. Seuils de participation

Les informations relatives aux seuils de participation sont indiquées au paragraphe 18.1 du présent document de référence. Il n'existe pas de franchissement de seuils statutaire.

21.2.8. Conditions régissant les modifications de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital est indiqué en annexe 2 au rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence. Les modifications du capital interviennent dans les conditions légales et réglementaires.

21.2.9. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

(Article 9 des statuts)

La société est autorisée à demander à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, les renseignements prévus par la loi, relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires (*dès cotation*).

21.2.10. Inscription en compte

(Article 9 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération (*dès cotation*).

CM CIC Market Solutions assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs. Tout renseignement peut être demandé au siège social de la société.

21.3. Nantissements, garanties et sûretés

Les cautions et sûretés sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

22 Contrats importants

A date, SOGECLAIR n'a pas conclu de contrats importants en dehors du cadre normal de ses affaires. Des exemples de réalisations sont indiqués au paragraphe 6 du présent document de référence.

23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

23.1. Déclaration d'expert

Néant.

23.2. Autres déclarations

Néant.

24 Documents accessibles au public

24.1. Documents accessibles au public

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la société.

Le présent document de référence est en ligne sur le site internet de la société www.sogeclair.com et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-France.org. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la société.

24.2. Information des actionnaires et analystes

SOGCLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec, pour objectif, d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

Ces actions de communication se traduisent par un document de référence incluant le rapport financier annuel pour l'exercice, des communiqués de presse et avis financiers dans la presse écrite, une

réunion d'information SFAF (le 23 mars 2016 pour les résultats annuels 2015), et d'autres réunions d'information avec les analystes, les journalistes et les investisseurs.

Afin de satisfaire aux obligations de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée, SOGCLAIR transmet par voie électronique l'information réglementée par un diffuseur professionnel inscrit sur la liste publiée par l'AMF. Cette information est disponible sur le site www.sogeclair.com, au sein de la rubrique investisseurs.

Calendrier prévisionnel des publications en 2016

Chiffre d'Affaires 1 ^{er} trimestre 2016	11 mai 2016
Chiffre d'Affaires 2 ^{ème} trimestre 2016	27 juillet 2016
Résultats 1 ^{er} semestre 2016	14 septembre 2016
Chiffre d'Affaires 3 ^{ème} trimestre 2016	9 novembre 2016

Ce calendrier est donné à titre indicatif ; les dates citées peuvent être sujettes à modification.

25 Informations financières sur les participations

Les informations financières sur les participations sont indiquées au paragraphe 2.2 du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale présent au chapitre 26 du présent document de référence.

Le tableau des filiales et participations est disponible dans l'annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015 présentée au chapitre 20 du présent document.

26 Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale du 19 mai 2016

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander, de statuer sur les comptes (individuels et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées. Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre Société et celle de notre groupe.

1. Situation du groupe - Progrès réalisés

La liste des filiales intégrées au sein du périmètre de consolidation est disponible au paragraphe 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

1.1. Bilan de l'activité

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 127,78 M€ en hausse de 11,7 % par rapport à 2014. Cette croissance a été portée par la diversification du Groupe sur ses activités internationales, notamment avec l'acquisition canadienne. Cette progression du chiffre d'affaires international qui représente près de 50 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, a permis de pallier la forte et brutale baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques.

Les charges non courantes, représentent 0,06 M€ contre 1,52 M€ en 2014, tandis que le résultat opérationnel courant s'établit à 4% du chiffre d'affaires.

Le résultat net part du Groupe, que nous soumettons à votre approbation, s'élève à 2,2 M€ et représente 1,7 % du Chiffre d'Affaires. Il a été affecté par une sous-charge sur les activités de développement (effectif en cours de redéploiement sur d'autres activités de la Société) ainsi que par une baisse du résultat financier due à une couverture de taux de change défavorable. Les capitaux propres de l'ensemble consolidé atteignent près de 39,7 M€. La trésorerie s'établit à près de 11 M€ avec un gearing à 27 %.

Activité des divisions :

Division Aerospace (CA 114,45 M€ - EBITDA* 4,7 M€)

L'activité est marquée notamment par :

- Une baisse significative des travaux d'ingénierie induite par la forte baisse, particulièrement sensible pour notre établissement de Toulouse, des développements de nouveaux programmes aéronautiques, ainsi que des volumes de travaux, sur des contrats gagnés, très inférieurs aux spécifications client initiales,
- Une mutation progressive de nos activités de développement vers des activités de support à la production (Mise Au Point ou « MAP»), et un maintien soutenu de nos activités d'équipements,
- La réussite des implantations en Loire Atlantique et en région PACA. Ainsi en complément des activités de Saint-Nazaire, la Société renforce sa présence dans le tissu aéronautique régional de Loire-Atlantique ; de la même façon, la Société a remporté en fin d'année un contrat important en région PACA.

Division Simulation (CA 11,3 M€ - EBITDA* 2,8 M€)

La division Simulation a vu une hausse de 1,93% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice 2014, notamment grâce aux effets d'une reprise des activités de logiciels d'environnement de synthèse.

L'année a été marquée par la coopération avec Thales Air Systems au travers du GIE Simulavia dans le domaine de la simulation du trafic aérien ainsi que la conclusion de nombreux partenariats et projets de recherche (ex: Fenics et Fumseck, SVA).

Division Véhiculier (CA 2 M€ - EBITDA* 0,5 M€)

La division Véhiculier a vu une légère baisse de son chiffre d'affaires due à des contrats s'étant normalement achevés au cours de l'année.

Cet exercice a vu la poursuite des programmes de développement de « ROBBOX », ainsi que le renforcement des relations avec les maîtres d'œuvre du secteur Défense.

* *résultat opérationnel – autres produits et charges opérationnels + dotations aux amortissements et provisions opérationnelles*

1.2. Evolution prévisible – Perspectives d'avenir

La Société a su, au cours de l'exercice, rééquilibrer son offre dans un contexte durable de forte baisse des développements de nouveaux programmes aéronautiques. Elle continuera donc sa diversification par l'intensification de ses offres de produits et de services liés aux cadences de production et au soutien des appareils en service tout en préservant son savoir-faire historique et unique sur les activités de développement.

1.3. Evénements importants survenus depuis la clôture

Depuis la clôture, SOGECLAIR SA a augmenté sa participation au sein d'Aviacomp SAS, qu'elle détient désormais à 100%.

1.4. Activités en matière de recherche et développement

La majeure partie des projets réalisés par la société relèvent de travaux de R&D dans le domaine de l'ingénierie (calcul, conception, développement) à destination des marchés aéronautique et spatial, automobile et ferroviaire, défense et industrie.

Nous portons à votre attention que durant l'exercice nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 23 et 38).

Travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2015

(en milliers d'euros)	Aerospace	Simulation
Travaux de développement immobilisés	283	294

Les travaux de développement ayant donné lieu à des amortissements en 2015 concernent l'ensemble des programmes de la division Simulation, un programme de la division Véhiculier, le programme de sous-ensembles aéronautiques en thermo-compression et le label d'autorité de modifications d'aéronefs au sein de la division Aerospace.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présent au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, des activités de développement non immobilisées ont été réalisées dans les domaines des logiciels pour simulateurs et environnements synthétiques, environnements avions, véhicules électriques et militaires.

La société a également effectué des travaux éligibles au crédit impôt recherche notamment dans les domaines suivants :

- avion du futur : démonstrateur projet Corac (Dassault/Onera),
- développement de nouvelles architectures (longerons composite du mât réacteur, nouvelles structures planchers et attaches de siège, case de train),
- développement de nouveaux process d'engineering
- développement d'un nouveau concept de structure d'un mât réacteur en ALM
- développement de calculs permettant l'optimisation topologique et la reconstruction des modèles CAO,
- recherche en matière de nouveaux procédés de consolidation de matériaux composites,
- recherche en matière de sécurité routière et de formations à la conduite de véhicules de transports urbains,
- environnements synthétiques : thermiques, électromagnétiques, infrarouges et 3D,
- véhicules de lutte contre les engins improvisés et véhicules électriques civils.

1.5. Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS et vous sont commentés ci-après. Nous vous demanderons de les approuver.

1.5.1. Le compte de résultat consolidé

Le compte de résultat consolidé vous est présenté ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	127 782	114 421	104 746
Autres produits de l'activité	3 565	7 528	8 775
Achats consommés	-46 670	-40 710	-35 495
Charges de personnel	-74 096	-66 526	-63 697
Impôts et taxes	-1 081	-1 121	-973
Dotation aux amortissements et provisions	-4 044	-4 968	-3 771
Autres charges	-305	-219	-286
Résultat Opérationnel Courant	5 151	8 405	9 301
Résultat sur cession de participations consolidées			37
Autres produits et charges opérationnels	-13	-1 514	-191
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	5 138	6 891	9 146
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-47	-2	
Résultat Opérationnel	5 091	6 889	9 146
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	-1 075	279	204
Coût de l'endettement financier brut	-630	-401	-356
Coût de l'endettement financier net	-1 706	-122	-152
Autres produits et charges financiers	32	-8	87
Résultat avant impôt	3 417	6 760	9 082
Charges d'impôt	-1 220	-2 051	-3 000
Résultat net	2 197	4 708	6 082
Part du groupe	2 216	4 986	6 050
Part des minoritaires	-19	-278	32
(en euros)	2015	2014	2013
Résultat par action	0,76	1,72	2,09
Résultat dilué par action	0,76	1,72	2,09

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- une augmentation du Chiffre d'Affaires grâce aux activités internationales,
- une réduction de la rentabilité opérationnelle courante affectée par la baisse brutale de développement de nouveaux programmes aéronautiques, par la fin des coûts de restructuration en Allemagne et les coûts de la courbe d'apprentissage de production série de l'activité « trappes de voilures »,
- une dégradation du coût de l'endettement financier net et une dégradation des autres produits et charges financiers sous l'effet de pertes de change,
- une réduction de la charge d'impôt,
- une baisse du résultat net part du groupe.

Il est à noter un changement de méthode comptable conformément à l'IAS 1. Les reprises de provisions ne plus en « autres produits de l'activité » mais en diminution des postes de charges correspondants (achats, charges de personnel, amortissements,...).

1.5.2. L'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière vous est présenté ci-après :

ACTIF (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Ecart d'acquisition	12 063	12 142	3 913
Immobilisations incorporelles	8 883	9 808	8 540
Immobilisations corporelles	4 940	5 023	4 394
Titres mis en équivalence	17	65	
Immobilisations financières	1 213	1 041	905
Actif non courant	27 117	28 079	17 752
Stocks et en-cours	7 293	4 754	1 902
Clients et comptes rattachés	43 231	46 239	42 609
Autres actifs courants	13 488	11 507	8 093
Impôts différés	4 162	3 834	2 656
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 074	17 553	22 482
Actif courant	79 248	83 886	77 742
TOTAL ACTIF	106 365	111 965	95 495
PASSIF (en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Capital	2 900	2 900	2 900
Primes liées au capital	2 630	2 630	2 630
Actions propres	-712	-734	-713
Réserves et résultats accumulés	28 817	28 427	25 118
Capitaux propres, part du groupe	33 635	33 223	29 935
Intérêts minoritaires	6 044	4 666	2 552
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	39 679	37 889	32 488
Provisions à long terme	2 594	2 402	2 072
Avances conditionnées à long terme	3 055	3 109	3 525
Emprunts et dettes financières à long terme	10 746	13 399	8 201
Autres passifs long terme	97	118	14
Passif non courant	16 492	19 029	13 812
Avances conditionnées à court terme	216	605	525
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4 583	4 337	3 279
Emprunts et dettes financières à court terme	6 551	4 654	1 716
Provisions à court terme			42
Fournisseurs et autres créditeurs	12 933	15 448	14 547
Dettes fiscales et sociales	19 991	22 461	21 981
Impôts différés	171	179	263
Autres passifs courants	5 750	7 363	6 843
Passif courant	50 195	55 047	49 195
TOTAL PASSIF	106 365	111 965	95 495

L'analyse de l'état de la situation financière fait apparaître :

A l'actif :

- des écarts d'acquisition en légère baisse sous l'effet des actualisations de périmètre de l'exercice, et des variations de change sur les sociétés étrangères
- des immobilisations incorporelles en baisse sous l'effet, des amortissements des frais de recherche et développement,
- des immobilisations corporelles stables,

- des stocks et en-cours en forte hausse sous l'effet, principalement, de l'accroissement de production des activités industrielles de la division Aerospace,
- des créances clients en baisse suite à la l'amélioration des délais de règlements
- d'autres actifs courants en hausse du fait de l'augmentation des créances fiscales,

Au passif :

- des capitaux propres part du Groupe en légère progression compte tenu des résultats 2015 et d'engagements envers des minoritaires, et après une distribution de dividendes aux actionnaires de SOGECLAIR SA et aux minoritaires des filiales de 1.633 k€,
- des provisions en hausse,
- des avances conditionnées en légère baisse compte tenu des remboursements de la période,
- des dettes financières en baisse sous l'effet des remboursements opérés sur la période,

- des dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que des dettes fiscales et sociales en baisse suite à la diminution des achats,
- d'autres passifs courants en baisse compte tenu de la baisse des produits constatés d'avance.

1.5.3. Le compte de résultat consolidé par division

Le compte de résultat consolidé par division fait apparaître les éléments suivants, après élimination des opérations intra-groupe et des frais de fonctionnement de la holding :

COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)	AEROSPACE		VEHICULIER		SIMULATION		HOLDING		GROUPE	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Chiffre d'affaires	114 449	101 040	2 025	2 288	11 294	11 080	15	13	127 782	114 421
Autres produits de l'activité	1 606	4 857	144	473	1 772	2 091	43	107	3 565	7 528
Achats consommés	-41 237	-34 715	-373	-875	-3 081	-3 499	-1 979	-1 621	-46 670	-40 710
Charges de personnel	-64 783	-57 382	-861	-853	-6 607	-6 298	-1 845	-1 993	-74 096	-66 526
Impôts et taxes	-677	-707	-37	-46	-153	-159	-214	-209	-1 081	-1 121
Dotation aux amortissements et provisions	-3 399	-4 063	-94	-85	-388	-695	-162	-125	-4 044	-4 968
Autres charges	-224	-127	-1		-9	-1	-72	-90	-305	-219
Opérations d'exploitation Intra-Groupe	-4 467	-4 196	-375	-320	-378	-449	5 220	4 965		
Résultat Opérationnel Courant	1 268	4 708	428	583	2 451	2 069	1 005	1 046	5 151	8 405
Résultat sur cession de participations consolidées										
Autres produits et charges opérationnels	-11	-1 297	-7		6	-27	-2	-191	-13	-1 514
Résultat Opérationnel avant résultat des mises en équivalence	1 257	3 411	421	583	2 457	2 043	1 003	855	5 138	6 891
Quote Part de résultat des sociétés mises en équivalence	-47	-2							-47	-2
Résultat Opérationnel	1 210	3 409	421	583	2 457	2 043	1 003	855	5 091	6 889

1.6. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous, hors cas de force majeure.

Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 3 types de contrats :

- Assistance technologique à 23% de l'activité : il s'agit en quasi-totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Work packages à 50% de l'activité : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Produits et systèmes à 27% de l'activité : il s'agit de contrats :
 - de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement,comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans et plus.

Les contrats d'assistance technologique ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyens.

Les contrats de 'work packages' présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes sont par ordre chronologique :

- a) sous-estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c), suppose une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

Pour la fourniture d'équipements, les risques sont réduits du fait de la maîtrise de la définition du produit à réaliser. Toutefois, des risques de travaux inhérents à la période de garantie peuvent s'ajouter.

Risques de dépendance

Clients

En 2015 tous marchés confondus, le Groupe a compté 240 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice, répartis sur l'ensemble des marchés, représentant une diversité suffisante, aussi bien de clientèle que de zones géographique et de nombre de contrats, pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du Groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 95% du chiffre d'affaires consolidé ; parmi ceux-là 2 sont des nouveaux clients en 2015,
- les 20 premiers cumulent 85% du chiffre d'affaires consolidé ; parmi ceux-là 1 est un nouveau client en 2015,
- les 10 premiers cumulent 75% du chiffre d'affaires consolidé et tous étaient déjà clients en 2014,
- les 5 premiers clients cumulent 61% du chiffre d'affaires consolidé, contre 67% en 2014.

Le 1^{er} client du groupe, AIRBUS France, représente 24% du chiffre d'affaires consolidé, contre 37% en 2014. L'entreprise européenne AIRBUS représente 44% du chiffre d'affaires consolidé contre 55% en 2014. Nos relations contractuelles portent sur une centaine de contrats distincts répartis sur 5 entités qui composent AIRBUS: France, Deutschland, España, United Kingdom et Central Entity.

Partenaires

Le groupe a continué de renforcer son réseau international de partenaires, d'intégrateurs et de distributeurs existants. Les partenariats historiques se poursuivent. Ils se déroulent de façon correcte et ne font pas anticiper de risque sur les affaires du groupe.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques, qualité) permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels,
- sélection de sociétés ne disposant pas des capacités et de la possibilité de traiter en direct les contrats de SOGECLAIR,
- nombre suffisant pour pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre réduit pour peser sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec quelques dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECLAIR s'est engagée sur 3 contrats en « risk-sharing », dans le cadre des programmes Airbus A380 en 2001, Airbus A350 en 2009 et Bombardier CSeries en 2011. Ces contrats sont à ce jour les seuls impliquant pour SOGECLAIR un financement et une prise de risque commercial partagés avec son client.

Le contrat relatif à l'A380 porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-

développement via la société ADM. A fin décembre 2015, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 319 commandes fermes et avait souffert de l'annonce des retards de programme, qui ne nous apparaît cependant pas remettre en cause la viabilité commerciale du programme.

Nos livraisons cumulées à fin 2015 s'élevaient à 219 (dont 28 sur l'exercice). Ce programme a fait l'objet d'une immobilisation des dépenses de développement engagées. Cette immobilisation est totalement amortie depuis fin 2012.

Les contrats relatifs à l'Airbus A350 et au Bombardier CSeries portent sur la conception et la réalisation d'éléments composites des aéronefs via la filiale AVIACOMP créée en 2008 avec le groupe MECAHERS, passé sous le contrôle du groupe MECACHROME en 2011.

Au 31 décembre 2015, l'économie globale de ces contrats a été jugée positive.

A fin décembre 2015, le carnet de commandes A350 annoncé par Airbus comptait 792 commandes fermes. Le carnet de commandes CSeries annoncé par Bombardier comptait 243 commandes fermes. Les premières livraisons de 'shipset' ont commencé en 2013.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence. D'autre part, l'analyse des contrats du groupe a permis d'identifier et de provisionner des risques de perte à terminaison à hauteur de 119 k€.

Ventes propres

L'objectif pour toutes les divisions du groupe en 2016 est de renforcer la gamme produits et le portefeuille clients. Cela s'applique aux équipements pour simulateurs de vol, (notamment pour les produits destinés à répondre aux besoins des Full Flight Simulator et des Hélicoptères) ainsi qu'aux produits d'Aviacomp (trappes de voilure).

SOGECLAIR continue également de développer et d'étoffer sa gamme de produits moteurs de simulation (SCANer pour l'automobile, ScanSIM pour l'aéronautique, et OKSimRail pour le ferroviaire) en incluant à présent un module ADAS (Advanced Driver Assistance System) pour la partie automobile, un nouveau moteur d'intelligence artificielle pour la partie Ferroviaire et en l'élargissant aux simulateurs compacts intégrant la partie logicielle et matérielle : simulateur compact automobile CDS 650 (Compact Driving Simulator), simulateur de tramway, simulateur de métro, simulateur de transport ferroviaire et simulateur de conduite aéroportuaire.

Le produit SE-Workbench (simulation senseurs électro-optiques et radiofréquences), déjà ancré dans le secteur défense en France, en Europe et en Asie, s'ouvre sur le domaine civil grâce à plusieurs succès commerciaux auprès des grands avionneurs français et au soutien de la DGAC. L'offre SE-Workbench se développe en outre fortement pour adresser la simulation homme dans la boucle, d'études comme d'entraînement.

Risques de marché

La Direction de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- le suivi de l'exposition aux devises,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque action

SOGCLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

Au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre, SOGCLAIR détient 4665 actions propres au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, au-delà du contrat d'animation, SOGCLAIR détient 144 340 actions selon le détail ci-dessous :

Motifs / Événements hors contrat de liquidités	Nombre d'actions concernées
Fusion/absorption de la société LPPI	72 268
Programme de rachat entre décembre 2008 et février 2009	19 192
Programme de rachat entre mars et juin 2009	17 528
Programme de rachat entre décembre 2009 et janvier 2010	27 588
Programme de rachat entre août et septembre 2011	4 360
Programme de rachat entre septembre et octobre 2014	1 517
Programme de rachat entre septembre et octobre 2015	1 887
Total	144 340

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2015 aux concours court-terme.

Des informations complémentaires sont indiquées au paragraphe 1.3.4 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Compte tenu de la structure de la dette financière, il ne paraît pas opportun de présenter une analyse de la sensibilité au risque de taux.

Change

Au cours de l'exercice 2015, l'exposition du groupe à ce risque a augmenté. L'impact sur les comptes 2015 est négatif pour 1 072 k€ contre un impact positif de 92 k€ en 2014.

L'année 2015 intègre notamment des pertes sur les ventes en Euros de notre filiale au Royaume-Uni pour 118 k€ et des pertes sur des ventes en dollars US sur les filiales françaises pour 906 k€, ainsi qu'une perte liée à un retraitement positif à la juste valeur des actifs concernés (créances clients et devises en banque) de 48 k€ compte tenu des produits de couvertures contractées au 31 décembre 2015, contre une perte de 118 k€ en 2014.

Plusieurs contrats de conception comprennent pour partie ou en totalité un paiement en dollars US qui ont nécessité la mise en place de couverture du type vente à terme pour un solde à fin 2015 de 2,1 M\$ US. Nous vous rappelons également que certains de ces contrats nous ont conduits à mettre en place une politique de sous-traitance en USD et CAD.

La variation négative de l'écart de conversion des comptes des filiales en devises étrangères, constaté dans les comptes consolidés, s'établit à près de 670 k€ sur 2015, contre une variation positive de près de 208 k€ en 2014.

Liquidité / Trésorerie

L'exercice 2015 n'a pas connu de risque de liquidité, l'utilisation des concours bancaires reste très inférieure aux montants maximum de crédit autorisés par nos partenaires bancaires.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

La trésorerie nette de dettes hors avances conditionnées est négative à 10,8 M€ en 2015, contre 4,8 M€ en 2014, sous l'effet d'une dégradation du BFR, et malgré une diminution des investissements.

Les sources de financement utilisées par la société se répartissent au sein de plusieurs établissements financiers et ne font l'objet d'aucun covenant financier, en dehors des emprunts présents dans les sociétés acquises mi-novembre 2014 au moment de l'acquisition.

Risques juridiques

Hormis les risques industriels et environnementaux, SOGCLAIR n'est soumise à aucune réglementation particulière ; l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des programmes internationaux d'assurance.

A la connaissance de SOGCLAIR, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens, ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, au-delà des montants provisionnés.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments sont la base de constitution de la provision.

Il est indiqué que le montant provisionné au bilan pour les litiges en cours s'élève à 516 k€.

Les procédures juridiques en cours se poursuivent et ne laissent pas anticiper de risques autres que ceux déjà comptabilisés dans les comptes 2015.

Risques opérationnels

Se reporter au rapport du Président à l'Assemblée Générale.

Risques industriels et environnementaux

En 2015, les risques industriels et environnementaux concernent la division Véhiculier. Ses équipements sont déclarés et conformes aux normes Afnor 35009 et 35010 et à la réglementation 97/23/CE, ainsi qu'à la directive 87/404. Par ailleurs, les équipements font l'objet de contrats de retraitement et d'élimination des déchets.

Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par des assurances telles que décrites ci-dessous :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux.

1.7. Engagements hors bilan

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Des informations détaillées sont indiquées au paragraphe 4.22 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

2. Situation des sociétés du Groupe

L'exercice a été marqué par :

- L'intégration de la filiale canadienne qui complète l'offre existante du Groupe par l'activité «Intérieur Cabine» et le renforcement dans le segment de l'aviation d'affaires ;
- La décroissance du chiffre d'affaires généré par les activités françaises et allemandes, confirmant la tendance baissière des activités de développement de nouveaux programmes ;
- La coopération, notamment avec Thales Air Systems au travers du GIE commun Simulavia, dans le domaine de la simulation du trafic aérien ;
- La poursuite de nombreux projets de recherche ;
- La sélection officielle de nos produits de simulation GPS «SE-NAV» par l'ESA (European Space Agency).

2.1. Activités et résultats de SOGECLAIR SA - Progrès réalisés

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- un Chiffre d'Affaires de 5.263 k€ (contre 5.010 k€ pour l'exercice précédent),

- un bénéfice de 4.074 k€ (contre un bénéfice de 2.815 k€ l'exercice précédent).

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes individuels.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code du commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Evolution prévisible

L'exercice 2016 sera marqué par la poursuite des activités de gestion et de support au profit de l'ensemble des filiales.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture, SOGECLAIR SA a augmenté sa participation au sein d'Aviacomp SAS, qu'elle détient désormais à 100%.

Activités en matière de Recherche et Développement

Les activités en matière de Recherche et Développement concernant les filiales de SOGECLAIR sont indiquées au paragraphe 1.4 du présent rapport.

Rôle de la société mère

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer :

- pour les filiales françaises, leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye, comptabilité, trésorerie et secrétariat juridique,
- pour les filiales étrangères, la gestion de la trésorerie et le secrétariat juridique.

Informations sur les délais de paiement

Le tableau ci-après reprend l'information requise sous forme synthétique pour les fournisseurs :

(en K euros)	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015		
Total des dettes fournisseurs	50	44	22	33	néant	néant	125 ⁽¹⁾	47 ⁽²⁾

(1) réglés sur janvier 2015

(2) réglés sur janvier 2016

Au 31 décembre 2015, le solde des créances à l'égard des clients, intra-groupe dans la totalité, s'élevait à 946.907 € contre 1.148.190 € l'année précédente.

Prises de participation et de contrôle

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

Sanctions pour pratiques anti-concurrentielles

Néant.

Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe 1 au présent rapport.

Informations financières sur les participations

Néant.

2.2. Activités et résultats des filiales

Activités et résultats de la Division Aerospace

Filiales françaises

AVIACOMP SAS

Créée mi-2008, cette filiale, équipementier d'Airbus et Bombardier, a remporté, entre 2009 et 2011, 3 contrats majeurs en conception, fabrication et assemblage de pièces composites.

Depuis la fin 2009, la société immobilise des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement sont décrits au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

La société a fait l'objet d'une recapitalisation en 2010, 2013 et 2015, et supporte les coûts de courbe d'apprentissage de production série dans ses résultats. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015	59,09 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		6 992	4 305	+62,4%
Résultat d'exploitation		-1 052	-1 805	ns
Résultat net		-1 841	-1 852	ns
Fonds propres		1 642	26	x 63
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		-5 869	-4 186	-40,2%
Effectif moyen (ETP)		40	41	-2,4%

(1) Hors avances conditionnées

SOGECLAIR AEROSPACE SAS

Par le passé, la société a immobilisé des frais de développement dans le cadre de programmes en risk-sharing. Ces frais de développement, totalement amortis depuis fin 2012, sont décrits au paragraphe 1.3.3 de l'annexe consolidée présente au chapitre 20.3.2 du présent document de référence.

L'année 2015 est marquée par une diminution de l'activité. Les principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015	100 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		62 963	73 450	-14,3%
Résultat d'exploitation		1 460	7 347	-80,1%
Résultat net		1 438	5 329	-73%
Fonds propres		16 214	16 741	-3,1%
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾		12 086	15 011	-19,5%
Effectif moyen (ETP)		645	650	-0,8%

(1) Hors avances conditionnées

S2E CONSULTING SAS

L'année 2015 est marquée par une baisse de l'activité et de la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015	46,98 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires		290	543	-46,6%
Résultat d'exploitation		-250	-29	x 8,6
Résultat net		-187	-8	X 23,3
Fonds propres		-41	146	ns
Trésorerie nette de dette financière		-205	0	ns
Effectif moyen (ETP)		7	8	-12,5%

Filiales étrangères

SOGECLAIR AEROSPACE LIMITED (ROYAUME-UNI)

Sur l'exercice l'activité est en hausse, tandis que la rentabilité reste négative sous l'effet de la hausse des achats. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015	100,00 %	2015 (k€) ⁽¹⁾	2014 (k€) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires		7 085	4 104	x1,7
Résultat d'exploitation		-139	-128	ns
Résultat net		-225	-183	ns
Fonds propres		272	497	-45,3%
Trésorerie nette de dette financière		100	179	-44,1%
Effectif moyen (ETP)		28	39	-28,2%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,7339, taux moyen 0,7260

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 0,7789, taux moyen 0,8064

SOGECLAIR AEROSPACE SARL (TUNISIE)

L'année 2015 est marquée par la baisse de l'activité et de la rentabilité au sein de cette société créée en 2009. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels retraités en normes françaises, vous sont présentés ci-dessous en monnaie locale :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 100,00 %	2015 (k TND) ⁽¹⁾	2014 (k TND) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	1 170	1 782	-34,3%
Résultat d'exploitation	-791	147	ns
Résultat net	-755	221	ns
Fonds propres	-454	389	ns
Trésorerie nette de dette financière	-83	1	ns
Effectif moyen (ETP)	39	34	+14,7%

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,2085, taux moyen 2,1748

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 2,2600, taux moyen 2,2474

SOGECLAIR AEROSPACE GmbH (ALLEMAGNE)

L'année 2015 est marquée par une baisse de l'activité. La fin des coûts de restructuration et un contrat déficitaire impactent encore la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 100,00 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	13 465	16 664	-19,2%
Résultat d'exploitation	-1 485	-2 696	ns
Résultat net	-1 522	-2 730	ns
Fonds propres	-328	194	ns
Trésorerie nette de dette financière	-1 623	-1 635	ns
Effectif moyen (ETP)	144	191	-24,6%

SOGECLAIR AEROSPACE SA (ESPAGNE)

L'année 2015 est marquée par une hausse de l'activité mais aussi de la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 87,95 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	4 233	3 464	+ 22,2%
Résultat d'exploitation	358	160	x 2,2
Résultat net	272	116	X 2,3
Fonds propres	1 088	816	+33,3%
Trésorerie nette de dette financière	-433	-394	-9,9%
Effectif moyen (ETP)	60	60	ns

SOGECLAIR AEROSPACE INC (CANADA)

Créée à l'été 2013, la société a acquis le groupe canadien MSB mi-novembre 2014. La société ne supporte plus que les coûts de gestion. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 100 %	2015 (k CAD) ⁽¹⁾	2014 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	0	365	ns
Résultat d'exploitation	-35	-834	ns
Résultat net	-50	-842	ns
Fonds propres	9 335	9 385	ns
Trésorerie nette de dette financière	-3 655	-3 220	ns
Effectif moyen (ETP)	0	8	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5116, taux moyen 1,4176

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4063, taux moyen 1,4669

MSB DESIGN INC (CANADA)

Filiale du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour 2015, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 80,00 %	2015 (k CAD) ⁽¹⁾	2014 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	12 253	1 411	ns
Résultat d'exploitation	559	126	ns
Résultat net	202	-9	ns
Fonds propres	1 551	1 349	+15%
Trésorerie nette de dette financière	-6 034	-5 405	-11,6%
Effectif moyen (ETP)	80	12	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5116, taux moyen 1,4176

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4063, taux moyen 1,4669

RESSOURCES GLOBALES AERO INC (CANADA)

Filiale du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour 2015, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 80,00 %	2015 (k CAD) ⁽¹⁾	2014 (k CAD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	15 241	1 082	ns
Résultat d'exploitation	1 969	14	ns
Résultat net	1 462	8	ns
Fonds propres	4 701	3 239	+45,1%
Trésorerie nette de dette financière	1 883	1 130	+66,6%
Effectif moyen (ETP)	174	10	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,5116, taux moyen 1,4176

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,4063, taux moyen 1,4669

MSB GLOBAL RESOURCES AERO CORP (USA)

Filiale du groupe canadien MSB acquis mi-novembre 2014, les principaux indicateurs chiffrés de la société pour la période 2015, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 80,00 %	2015 (k USD) ⁽¹⁾	2014 (k USD) ⁽²⁾	Evolution
Chiffre d'Affaires	834	113	ns
Résultat d'exploitation	-56	-2	ns
Résultat net	-72	7	ns
Fonds propres	-45	27	ns
Trésorerie nette de dette financière	155	-194	ns
Effectif moyen (ETP)	9	0	ns

(1) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,0887, taux moyen 1,1096

(2) Taux de conversion utilisés pour l'établissement des comptes consolidés : taux de clôture 1,2141, taux moyen 1,3288

Activités et résultats de la Division Véhiculier**SERA INGENIERIE SAS**

L'année 2015 est marquée par une baisse de l'activité et la poursuite du développement du drone terrestre multi-mission ROBBOX qui affecte la rentabilité. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 80,00 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 025	2 338	-13,4%
Résultat d'exploitation	420	570	-26,3%
Résultat net	316	406	-22,2%
Fonds propres	2 163	1 898	+14%
Trésorerie nette de dette financière	804	1	ns
Effectif moyen (ETP)	14	12	+16,7%

Activités et résultats de la Division Simulation

OKTAL SAS

L'activité et la rentabilité de la société sont en hausse sur l'exercice. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 97,98 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	8 596	8 450	+1,73%
Résultat d'exploitation	1 513	1 108	+36,5%
Résultat net	1 700	1 399	21,5%
Fonds propres	5 189	4 353	+19,2%
Trésorerie nette de dette financière ⁽¹⁾	3087	3 064	+0,8%
Effectif moyen (ETP)	68	69	-1,4%

(1) Hors avances conditionnées

3. Affectation du résultat

3.1. Proposition d'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 4.073.995,59 €, de la façon suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur7.750.913,39 €
- Bénéfice de l'exercice 4.073.995,59 €

Soit un bénéfice distribuable de.....11.824.908,98 €

3.2. Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et d'autres revenus* ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2012	1 160 000 €* soit 1,60 € par action**	Néant	Néant
2013	1 450 000 €* soit 0,50 € par action	Néant	Néant
2014	1 450 000 €* soit 0,50 € par action	Néant	Néant

* incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte Report à nouveau

** montant par action avant la division par 4 de la valeur nominale décidée par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013

3.3. Charges non déductibles fiscalement

Nous relevons que les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts engagées au cours de l'exercice écoulé se sont élevées à 19.125 €.

Nous vous demanderons de les approuver.

4. Le capital de la société

4.1. Composition de l'actionariat de la société

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2015, plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

Sur l'exercice, la rentabilité est en légère baisse tandis que l'activité augmente. Ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes individuels, vous sont présentés ci-dessous :

Participation de SOGECLAIR au 31/12/2015 54,94 %	2015 (k€)	2014 (k€)	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 726	2 659	+2,5%
Résultat d'exploitation	806	817	-1,3%
Résultat net	646	621	+4%
Fonds propres	3 360	3 099	+8,4%
Trésorerie nette de dette financière	1 579	2 138	-26,1%
Effectif moyen (ETP)	27	26	+3,8%

Affectation

- A titre de dividendes 1.160.000,00 €
- Au Report à nouveau.....10.664.908,98 €

Ainsi, le dividende brut revenant à chaque action sera de 0,40 euro. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 25 mai 2016. Le paiement des dividendes sera effectué à partir du 27 mai 2016.

Au cas où, lors du détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au Report à nouveau.

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Mademoiselle Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY	Mademoiselle Anne ROBARDEY Madame Huguette ROBARDEY Monsieur Jean-Louis ROBARDEY Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY Mademoiselle Anne ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 30%	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Monsieur Philippe ROBARDEY	Monsieur Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Concert Famille Robardey	Concert Famille Robardey
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Il n'y a pas eu de modification de la composition de l'actionariat figurant ci-dessus en 2015.

4.2. Actionariat salarié

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société telle que définie à l'article L.225-102 du Code de commerce.

4.3. Actions détenues en propre

Principales caractéristiques du programme de rachat d'actions propre en cours

L'Assemblée Générale du 20 mai 2015 a autorisé le Conseil, pour une durée de 18 mois, à procéder au rachat des actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital en vue de poursuivre les objectifs admis par la réglementation (animation du cours, croissance externe, actionariat salarié, couverture des valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation). Le prix maximum d'achat par action a été fixé à 64 € soit un montant maximal global du programme de 18.560.000 euros.

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 64 837
Cours moyen des achats : 25, 5804 €
- Nombre d'actions vendues : 63 606
Cours moyen des ventes : 25, 2478 €
- Montant total des frais de négociation : 0 € HT*
*Le contrat de liquidité ne contient pas de frais de transactions mais porte sur des frais autres (animation, marketing, analyse financière)

Hors contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 1 887
Cours moyen des achats : 16,3541 €
- Nombre d'actions vendues : 10 000
Cours moyen des ventes : 17,41€
- Montant total des frais de négociation : non significatif

Motifs des acquisitions	%
Animation du cours	97,18%
Actionariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	2,82%
Annulation	/

Aucune autre opération sur titres que celles décrites ci-dessus n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-détention est la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation	Total
Nombre d'actions détenues	144 340	4665	149 005
Valeur comptable	712 118 €	-	712 118 €
Valeur nominale			149 005 €

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société représente 5,14% du capital.

La société n'a procédé à aucune réaffectation d'actions à un autre objectif au cours de l'exercice.

4.4. Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, et des articles du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou de toute disposition qui viendrait s'y substituer, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société à procéder à l'achat, la cession et le transfert par la société de ses propres actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être effectués en une ou plusieurs fois par tous moyens, en particulier par

interventions sur le marché ou hors marché, y compris par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, tels des options ou des bons, ou tout autre moyen permettant un transfert de propriété conditionnel à terme desdites actions, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment en conformité avec la réglementation européenne et la réglementation AMF relative aux rachats d'actions. Les actions pourraient en outre faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 211-22 et suivants du Code monétaire et financier. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

- Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action de 1 euro de nominal.
- Le prix d'achat des actions sera ajusté par le conseil d'administration en cas d'opérations financières sur la société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;
- En cas d'opérations sur le capital, notamment augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération ;
- Les acquisitions d'actions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise à la société dans le cadre des recommandations et réglementations de l'AMF, soit :
 - de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société

aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société,

- de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par la réglementation et conclu avec un prestataire de services d'investissement;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale annuelle en date du 20 mai 2015.

L'assemblée donnerait tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres, conclure tous accords, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, tenir les registres d'achats et ventes d'actions, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès des organismes et généralement faire le nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la présente autorisation.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annulerait et remplacerait la précédente autorisation consentie par l'assemblée générale du 20 mai 2015.

5. Administration et contrôle de la société

5.1. Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2015, la société SOGECLAIR est administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. La durée des fonctions des administrateurs et censeurs est de six années.

5.1.1. Membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

Nom (Age)	Date de nomination	Date de fin de mandat	Fonction - Observations (nationalité, liens familiaux)
Monsieur Philippe Robardey (56 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Président Directeur Général Administrateur Nationalité française
Monsieur Gérard Blanc (72 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur, membre du comité des rémunérations Nationalité française
Monsieur Alain Ribet (71 ans)	AGM du 17 mai 2013 (renouvellement)	AG à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française
Madame Martine Robardey (56 ans)	AGO du 31 mai 2012	AG à tenir en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française Epouse de M. Philippe Robardey
Monsieur Alberto Fernandez (66 ans)	AGO du 31 mai 2012 (renouvellement)	AG à tenir en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur, membre du comité des rémunérations Nationalité espagnole
Madame Chantal Boucher (65 ans)	AGM du 20 mai 2015 (nomination)	AG à tenir en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur Nationalité française
Monsieur Henri-Paul Brochet (70 ans)	AGM du 20 mai 2015	AG à tenir en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé	Administrateur, membre du comité des rémunérations Nationalité française
Monsieur Jean-Louis Robardey (84 ans)	AGM du 28 mai 2009 (renouvellement)	AGM du 20 mai 2015	Administrateur Nationalité française Père de M. Philippe Robardey

L'expérience des membres du Conseil d'Administration est indiquée au sein du chapitre 14.1.3 du présent document de référence.

Au regard des critères retenus en matière d'indépendance, le Conseil d'Administration estime que Madame Chantal Boucher et Monsieur Henri-Paul Brochet peuvent être considérés comme étant indépendants, étant rappelé que Monsieur Gérard Blanc est considéré également comme étant indépendant.

5.1.2. Nomination d'un nouvel administrateur

Nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-18 du Code de commerce, de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration, Madame Aurélie Picart, avec effet à compter de la date de l'assemblée générale du 19 mai 2016 et pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Madame Picart serait, au regard des critères retenus en matière d'indépendance, considérée comme étant un administrateur indépendant.

5.2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes sociétés autres que l'émetteur au cours des cinq dernières années

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président Directeur Général, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Président de Sogclair Aerospace Limited Président de Sera Ingénierie SAS</p> <p>Président d'Oktal SAS Président de Sogclair Aerospace Inc. Président de ALCA Gestion Inc. Co-gérant de Sogclair Aerospace SARL Co-gérant de Checkaero BV Co-gérant de Checkaero SARL Administrateur de RAIN SA Administrateur de Sogclair Aerospace SA Administrateur de S2E Consulting SAS Administrateur de GMS Inc. Administrateur de MSB Design Inc. Administrateur de Ressources Globales Aéro Inc. Membre du Comité de Direction d'Aviacomp SAS Membre du Comité de Direction de Sogclair Aerospace SAS</p> <p>Hors groupe : Administrateur de l'IRDI Président du MEDEF Midi-Pyrénées Membre du Conseil Exécutif du Medef Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse</p>	<p>Au sein du groupe : Administrateur de Edt SA (TUP dans Sogclair Aerospace SAS) Administrateur de Clairis Technologies SA (devenue Sogclair Aerospace SAS)</p> <p>Hors groupe : Président du MEDEF de Haute Garonne</p>

Monsieur Gérard BLANC, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR</p> <p>Hors groupe : Administrateur de Valeo</p>	<p>Hors groupe : Président de Marignac Gestion SAS</p>

Madame Chantal BOUCHER, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Néant</p>	<p>Hors groupe : Directeur Banque de France région Midi Pyrénées (Toulouse) Directeur des grands projets fiduciaires à la banque de France – siège à Paris Directeur Général Adjoint à la Direction générale des Activités Fiduciaires et de Place</p>

Monsieur Henri-Paul BROCHET, Administrateur

Mandats et fonctions en cours	Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés
<p>Au sein du groupe : Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR</p>	

Hors groupe :

Administrateur suppléant d'Aerospace Valley
 Président d'Aliage
 Président du Cancéropole Grand Sud-Ouest
 Membre du Conseil de surveillance d'Actia Group
 Conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse
 Président de la société HBIC
 Gérant de la société TAS (Toulouse Air Spares) et de la holding MBBCS

Hors groupe :

Conseiller du Président de Thales Alenia Space
 Directeur Général Adjoint de Thales Alenia Space
 Directeur du site de Toulouse de Thales Alenia Space
 Représentant permanent de Thales Alenia Space au Conseil d'Administration d'Intespace
 Conseiller CESER

Monsieur Alberto FERNANDEZ, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
 Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR
Hors groupe :
 Membre du Comité Stratégie d'Asco
 Président Jefe Jeronimo SL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :
 Administrateur d'Aries Industrial y Naval

Monsieur Alain RIBET, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
 Membre du Comité de Direction de Sogclair Aerospace SAS
 Président de SE2 Consulting SAS
Hors groupe :
 Administrateur de Formidias
 Membre du conseil de surveillance de Sémidias

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Au sein du groupe :
 Administrateur de Edt SA (TUP dans Sogclair Aerospace SAS)
 Administrateur de Clairis Technologies SA (devenue Sogclair Aerospace SAS)
 Directeur Expert de Sogclair Aerospace SAS

Madame Martine ROBARDEY, Administrateur**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
 Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :
 Néant

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, Administrateur jusqu'au 20 mai 2015**Mandats et fonctions en cours**

Hors groupe :
 Gérant de la SCI Solair

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Au sein du groupe :
 Administrateur de Clairis Technologies SA (devenue Sogclair Aerospace SAS)
 Administrateur et Président de Edt SA (TUP dans Sogclair Aerospace SAS)

Monsieur Jacques RIBA, Censeur (administrateur jusqu'au 27 mai 2011)**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
 Membre du comité des rémunérations de SOGECLAIR
Hors groupe :
 Gérant de Pagestri SARL
 Gérant de Jaré Conseil SARL

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :
 Administrateur de Courtois SA (société cotée)

Monsieur Michel GRINDES, Censeur (administrateur jusqu'au 16 mai 2014)**Mandats et fonctions en cours**

Au sein du groupe :
 Néant

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés

Hors groupe :
 Néant

5.3. Direction générale

Depuis le 23 mai 2003, la Direction Générale de la société est assumée par Monsieur Philippe ROBARDEY, Président du Conseil d'Administration. Le Conseil a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la société.

5.4. Rémunérations des mandataires

Les rémunérations totales ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés contrôlées durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 à chaque mandataire social sont indiquées ci-dessous :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)		
M. Philippe Robardey	Exercice 2015	Exercice 2014
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	399 164	500 060
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	399 164	500 060

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations versées et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)				
M. Philippe Robardey	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- Rémunération brute fixe	215 000	215 000	215 000	215 000
- Rémunération variable annuelle	165 808	270 048	265 048	314 917
- Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
- Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- Jetons de présence	18 356	18 356	20 012	20 012
- Avantages en nature (véhicule de fonction)	-	-	-	-
TOTAL	399 164	503 404	500 060	549 929

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2015 correspond à l'exercice 2014.

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration de SOGECLAIR a plafonné la partie variable de la rémunération de Monsieur Philippe ROBARDEY (4 % du résultat courant avant impôts consolidé et calculé sur les résultats du dernier exercice clos), versée en 2014 au titre de l'année 2013 au montant en euros de celle versée en 2013 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR avait arrêté les nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe ROBARDEY, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs, modalités qui n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2015. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le Conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. Ces modalités n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2015.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (en €)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2015	Montants versés en 2014
M. Gérard Blanc		
Jetons de présence	7 178	8 006
Autres rémunérations	-	-
Mme Chantal Boucher		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
M. Henri - Paul Brochet		
Jetons de présence	7 178	8 006
Autres rémunérations	-	-
M. Alberto Fernandez		
Jetons de présence	7 178	8 006
Autres rémunérations ⁽¹⁾	20 000	20 000
M. Michel Grindes		
Jetons de présence	7 178	8 006
Autres rémunérations	-	-

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2015	Montants versés en 2014
M. Jacques Riba		
Jetons de présence	7 178	8 006
Autres rémunérations	-	-
M. Alain Ribet		
Jetons de présence	7 178	19 006
Autres rémunérations brutes ⁽²⁾	66 000	65 000
M. Jean-Louis Robardey		
Jetons de présence	7 178	8 006
Autres rémunérations	-	-
Mme Martine Robardey		
Jetons de présence	7 178	8 006
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	143 424	160 048

(1) Rémunération sous forme d'honoraires à hauteur de 20.000 euros par exercice

(2) Rémunération brute fixe

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGECLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1999 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

Il n'existe pas de critère d'attribution tel que le taux de présence aux réunions du Conseil d'Administration.

Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Tableau 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	Néant					

Tableau 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	Néant		

Tableau 6 et 7

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Néant					
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition			
	Néant					

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT AU 31 DECEMBRE 2015

Néant

Néant

Tableau 9

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
		Néant		

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AU 31 DECEMBRE 2015

Néant

Tableau 11

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Philippe Robardey PDG Date de dernier renouvellement : 17 mai 2013 Date de fin de mandat : AG 2019		X		X	X			X

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration a autorisé un engagement au profit de Monsieur Philippe Robardey, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce aux termes duquel Monsieur Philippe Robardey percevra, en cas de cessation de son mandat de Directeur Général de la société, sauf pour cause d'échec tel que défini au paragraphe ci-dessous ou de départ volontaire, une indemnité de 24 mois de rémunération (fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat). Cet engagement a été approuvé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013.

Le versement de cette indemnité sera soumis à la condition que le groupe ait réalisé, au titre des cinq derniers exercices dont les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil avant la rupture, une moyenne de résultat opérationnel, augmenté des dotations aux amortissements et provisions, au moins égale à 7,5% du chiffre d'affaires des exercices correspondants.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant.

6. Les commissaires aux comptes

Les mandats de commissaires aux comptes titulaire et suppléant ci-après arrivent à expiration lors de la présente Assemblée :

- Co-Commissaire aux comptes titulaire : société Exco Fiduciaire Sud-Ouest

- Co-Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur André Daide

Nous vous proposerons de les renouveler pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et qui se tiendra en 2022.

Des informations détaillées sont indiquées au chapitre 2 du présent document de référence.

7. Les conventions réglementées

Nous vous précisons que les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ont été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé. Nous vous demanderons de les approuver.

Nous avons donné à vos commissaires aux comptes les indications utiles pour leur permettre de vous présenter leur rapport spécial présentant ces conventions et qui figure au paragraphe 20.4.1 du document de référence.

8. Informations ayant un impact en termes d'offre publique

La structure du capital (tenant compte des participations dont la société a connaissance suite à des déclarations de franchissements de seuils) est définie au paragraphe 4.1 du présent rapport et au paragraphe 18.3 du document de référence.

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires sur SOGECLAIR SA. Toutefois, il a été conclu le 23 décembre 2013 un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi Dutreil. Cet engagement concerne la famille Robardey et Monsieur Marc Darolles et porte sur 20% des actions et droits de vote y attachés. (Cf paragraphe 18.4 du document de référence).

Les droits de vote s'exercent conformément à l'article 15 de nos statuts et ne font pas l'objet de restriction statutaire. Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est précisé, toutefois, qu'il existe un droit de vote double pour toutes actions inscrites au nominatif au terme d'un délai de deux ans.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil sont les règles légales, sauf pour la limite d'âge de 72 ans (s'appliquant au 1/3 des administrateurs et au Président) prévue à l'article 13 des statuts.

En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital figurant en annexe 2 du présent rapport. Par ailleurs, les pouvoirs du conseil en matière de rachat d'actions sont décrits au chapitre 4.3 du présent rapport.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les accords conclus par la société qui seraient susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : le référencement AIRBUS E2S preferred supplier for engineering services et certains emprunts bancaires.

Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataire sont décrits au paragraphe 5.4. du présent rapport.

9. Délégations en matière d'augmentations de capital

Le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital en cours de validité est joint à l'annexe 2 du présent rapport.

10. Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Se reporter à l'annexe 3 du présent rapport.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1**Responsabilité sociétale de l'entreprise**

Nous vous indiquons ci-après les informations sociales, sociétales et environnementales pertinentes et significatives du groupe.

Le groupe et ses dirigeants ont de nombreux engagements dans le monde économique et dans les mandats paritaires (MEDEF ; branches professionnelles ; CPH ; URSSAF ; Pôles de Compétitivités ; Clubs d'Entreprises...).

A date aucun rapport n'a été spécifiquement rédigé et/ou audité. Par ailleurs les chapitres suivants détaillent certains aspects assimilables à la RSE.

1. Informations sociales et sociétales**1.1. Emplois**

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année 2015 exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2015	2014	2013
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	1 048	1078	993
Techniciens et employés	306	100	110
TOTAL	1 354	1 178	1 103

Les régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Loire Atlantique et PACA comptent 726 collaborateurs ; l'Ile-de-France en totalise 89.

La moyenne d'âge est de 37.6 ans avec un taux de renouvellement de 6.04 %.

Les contrats à durée déterminée représentent environ 2.3% de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Les recrutements ont principalement concerné des techniciens supérieurs, ingénieurs et experts dans les domaines Aérostructure, et Installation de Systèmes.

Les perspectives d'activité dans le cadre de notre développement conduisent à maintenir un haut niveau d'expertise.

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Le taux de flexibilité s'établit à près de 23 % et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité, non durable ou trop abrupt pour immédiatement y allouer des ressources propres, et préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des partenaires fidèles et spécialisés :

- principalement en zone euro, reconnus pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité,
- pour quelques-uns hors zone euro, éprouvés quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Pour les sociétés de droit français les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein y est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 1,83 %. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre croissant) paternité, maternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2015, les rémunérations ont évolué en moyenne de l'ordre de 2%, toutes catégories de collaborateurs confondus.

Pour certaines filiales françaises, il existe un accord de participation qui n'a pas dégagé de participation brute sur l'exercice 2015.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs / Accompagnement des seniors

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

En 2013, des plans d'actions d'une durée de 3 ans, relatifs au contrat de génération ont été signés au sein des principales filiales françaises.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée principalement dans des espaces « bureaux », les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

1.7. Développement des compétences / Formation (filiales françaises)

En 2014, un montant de 358 k€ a été consacré aux dépenses de formation, représentant 1,14 % de la masse salariale du périmètre concerné. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) sont mises en œuvre depuis le 1er janvier 2005.

1.8. Egalité professionnelle / Personnes en situation de handicap

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Centres d'Aide par le Travail...).

Un accord portant sur l'égalité professionnelle entre les Hommes et les Femmes a été signé le 6 novembre 2014 pour la filiale française SOGECLAIR AEROSPACE SAS.

1.9. Rapport de situation professionnelle comparée hommes/femmes

Un rapport de situation comparée a été établi en 2015 pour la filiale française SOGECLAIR Aerospace SAS.

Celui-ci permet d'apprécier, pour chacune des catégories professionnelles de l'entreprise, la situation respective des femmes et des hommes en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, de conditions de travail, de rémunération effective et d'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale (article L. 2323-57 CT).

Il intègre également un plan d'action couvrant quatre domaines : la rémunération, le recrutement, la formation et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Ce plan d'action fixe les objectifs de progression, les actions permettant de les atteindre, les indicateurs chiffrés pour les suivre et les coûts évalués et les échéanciers.

Les membres du Comité d'Entreprise concerné ont émis un avis favorable sur ce rapport.

En application de la loi du 27 janvier 2011, le Conseil d'Administration délibère annuellement, sur la question de l'égalité professionnelle homme/femme.

1.10. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances. Le budget 2015 des œuvres sociales pour les filiales ayant un comité d'entreprise a représenté environ 380k€.

2. Informations environnementales

L'impact environnemental des sociétés du groupe SOGECLAIR s'établit à deux niveaux :

- Impact des produits conçus et/ou fabriqués lors de leur fonctionnement et retrait du service,
- Impact de fonctionnement des sociétés par elles-mêmes dans la réalisation de leur activité.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR ont intégré une politique environnementale et un système de management basé sur l'ISO 14001 couplé à celui de la qualité et permettant l'identification des moyens et actions nécessaires.

Impact des produits conçus et/ou fabriqués

Les produits conçus et/ou fabriqués répondent à la réglementation en vigueur. L'ISO 14062 et les directives REACH et ROHS sont les exigences applicables et sont intégrées dans les produits conçus.

Les collaborateurs sont sensibilisés à l'intégration des exigences environnementales dans la conception et la fabrication de leurs produits. Les fournisseurs font partie intégrante du dispositif.

Impact de fonctionnement / Emploi des ressources / Sensibilisation du personnel

Le domaine d'intervention principal étant l'ingénierie, les sociétés du groupe SOGECLAIR ont peu d'activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement.

Pour l'ensemble des entreprises, des actions sont engagées pour diminuer la consommation énergétique notamment électrique et la consommation d'eau, essentiellement sanitaire. Ainsi l'introduction du « green IT » est devenue pratique courante. Les collaborateurs sont sensibilisés à un comportement responsable dans leur consommation.

Des moyens de communication à distance ont été déployés pour diminuer le nombre de voyages et ainsi l'impact CO2. En France, les nouveaux véhicules de fonction des collaborateurs, hors Direction Générale, doivent présenter une émission de CO2 inférieure à 120 g/km.

Les sociétés du groupe SOGECLAIR assurant de la fabrication disposent des moyens matériels et humains nécessaires au traitement des déchets et des rejets.

Cette année le bilan carbone sera fait à nouveau et le bilan énergétique mis en place.

Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées

Non applicable

Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement

Pour l'instant, compte tenu de son activité, la société ne s'est pas lancée dans une telle démarche.

Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière

Non applicable

Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement

Non isolées

Existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés sur celui-ci, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Non applicable

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Néant

Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci

Néant

ANNEXE 2

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€	-	-	1000 K €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€ ⁽¹⁾	-	-	1000 K€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€ ⁽¹⁾	-	-	1000 K€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par une offre visée à l'article L.411-2 (II) du Code monétaire et financier	20/05/2015	19/07/2017	1000 K€ ⁽²⁾⁽¹⁾	-	-	1000 K€
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	20/05/2015	19/07/2017	10 % du capital ⁽¹⁾	-	-	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demande excédentaire	20/05/2015	19/07/2017	NA	-	-	NA
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	20/05/2015	19/07/2017	3 % du capital	-	-	3 % du capital

(1) : Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises s'impute sur un plafond global de 1.000.000 € (concernant les augmentations de capital).

(2) : Le montant nominal maximum des actions susceptibles d'être émises sera limité à 20% du capital par an.

ANNEXE 3

Tableau de synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

Nom et prénom	
Qualité	NÉANT
Opérations réalisées par personne liée à la personne ci-dessus	
Description de l'instrument financier	
Nombre total d'instruments financiers cédés	
Prix moyen pondéré	
Montant total des cessions	
Nombre total d'instruments financiers acquis	
Prix moyen pondéré	
Montant total des acquisitions	
Nombre total d'instruments financiers souscrits / échangés	
Prix moyen pondéré	
Montant total de l'opération	

ANNEXE 4

Tableau récapitulatif des résultats sur les cinq derniers exercices (en €)

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions ordinaires existantes	725 000	725 000	2 900 000 ⁽¹⁾	2 900 000	2 900 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'Affaires hors taxes	4 560 476	4 625 164	5 078 400	5 009 570	5 263 037
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	689 389	982 059	4 131 581	3 249 135	4 121 586
Impôts sur les bénéfices	904 476	245 682	406 650	300 521	(115 867)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(297 700)	567 274	3 571 451	2 814 704	4 073 996
Résultat distribué	616 250	1 160 000	1 450 000	1 450 000	1 160 000 ⁽²⁾
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0,39)	1,02	1,28	1,02	1,46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(0,41)	0,78	1,23	0,97	1,40
Dividende attribué à chaque action	0,85	1,60	0,50	0,50	0,40 ⁽²⁾
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	16	17	18	19
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 285 511	1 424 559	1 647 669	1 463 127	1 271 591
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	613 665	672 314	644 622	669 146	556 080

(1) division par 4 de la valeur nominale de l'action au 1^{er} juillet 2013

(2) projet

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objet de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2016.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31 mars 2016

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 148.680 représentant 5,13% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI :	4.340
Opérations de croissance externe :	144.340
Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés :	néant
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	néant

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Autorisation du programme : Assemblée générale du 19 mai 2016

Titres concernés : actions ordinaires

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10% du capital (soit 290.000 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 148 680 (soit 5,13% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 141 230 actions (soit 4,87% du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 40 euros

Modalités des rachats : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés en une ou plusieurs fois par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Objectifs :

- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, (b) de programmes et /ou décisions de consentir des options d'achat d'actions de la société aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ou de leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues par le Code du travail et le Code de commerce (c) de l'éventuelle attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (d) d'attributions d'actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (e) de tout autre engagement de ce type mettant à la charge de la société une obligation de délivrance d'actions de la société,
- de conserver, céder ou généralement transférer les actions, en tout ou partie, en procédant à des remises de titres à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action, de régulariser le cours de bourse de son action en application d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par la réglementation et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale annuelle en date du 20 mai 2015.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 mai 2016, soit jusqu'au 18 novembre 2017.

27.1. Rapport du Président pour l'Assemblée Générale

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport joint à celui du conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Le présent rapport est préparé par le Président en collaboration avec les avocats spécialisés de la société et la responsable du secrétariat juridique et de l'établissement du document de référence annuel.

Il a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 18 mars 2016 et transmis aux commissaires aux comptes.

La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com) ci-après le Code de référence.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Toutefois, les dispositions de ce Code en matière de jetons de présence ont été écartées.

En effet, compte tenu de la forte assiduité des membres du Conseil, il n'a pas été jugé nécessaire de modifier la pratique actuelle, rappelée ci-après, lors de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil, pour se baser sur l'assiduité et le temps consacré à la fonction.

1. Le Conseil d'Administration et les comités

1.1. Le Conseil d'Administration

1.1.1. La composition du Conseil

Le Conseil est composé de sept membres :

- Monsieur Gérard Blanc, nommé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Madame Chantal Boucher, nommée en 2015 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Henri-Paul Brochet, nommé en 2015 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Alberto Fernandez, nommé en 2012 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Monsieur Alain Ribet, nommé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Madame Martine Robardey, nommée en 2012 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Philippe Robardey, nommé en 2013 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

La durée des fonctions des administrateurs est de six années. Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de soixante-douze ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil comprend également deux censeurs, Monsieur Jacques Riba, nommé en 2011 pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, et Monsieur Michel Grindes nommé en 2014, pour une durée de six ans devant prendre fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Robardey, Président du Conseil d'Administration, est également directeur général de la société en tant que mandataire social.

Madame Huguette Robardey, ancien administrateur, a été nommée secrétaire du Conseil.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Le tableau ci-après fait apparaître les changements intervenus dans la composition du conseil en 2015 :

Nom des membres du Conseil	Nature du changement	Date d'effet
Monsieur Jean-Louis Robardey	Fin de mandat	20/05/2015
Monsieur Henri-Paul Brochet	Renouvellement du mandat	20/05/2015
Madame Chantal Boucher	Nomination	20/05/2015

Trois administrateurs, Madame Chantal Boucher et Messieurs Gérard Blanc et Henri-Paul Brochet, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence dont les critères sont rappelés dans le tableau ci-après.

Critères d'indépendance	Mme Boucher	M. Blanc	M. Brochet
Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas être actionnaire de référence de la Société	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Les modalités de révélation d'un éventuel conflit d'intérêts sont définies au sein du règlement intérieur (cf. paragraphe 1.1.4 du présent document).

Le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de la Loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle, comprend 2 femmes sur les 7 membres du conseil, soit une proportion de femmes de plus de 20%.

1.1.2. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.3. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations du Conseil d'Administration sont faites par le Président, par écrit. Les réunions en 2015 se sont tenues au siège social.

Par ailleurs, les administrateurs sont destinataires des documents échangés lors des réunions du Comité de direction (5 réunions en 2015).

Avant toute communication financière, les données et documents sont préalablement adressés à tous les administrateurs. Au cours de chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au Conseil d'Administration les projets de documents pour les réunions de présentation des résultats.

Le Conseil d'Administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du Conseil d'Administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le Conseil d'Administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions qui pourraient y être associés.

Au-delà de rencontres régulières entre la Direction Générale et les administrateurs, le Conseil s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2015. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité. Le taux moyen de présence des administrateurs et des censeurs a été de 87%. Aucune réunion ne s'est tenue en l'absence du Président Directeur Général. Aucune réunion du Conseil d'Administration n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Les commissaires aux comptes, convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnelle, y participent effectivement.

1.1.4. Le règlement intérieur du Conseil

Il a été établi un règlement intérieur du Conseil en date du 16 mars 2007, dont l'objet est de rappeler aux membres du Conseil d'Administration leurs différents devoirs et de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration. Le règlement intérieur définit le rôle et la composition du Conseil d'Administration et des comités. Il fixe les devoirs des administrateurs de manière générale et également leurs obligations liées à la détention d'informations privilégiées.

Le règlement intérieur prévoit la fréquence des réunions et les moyens mis en œuvre pour y participer. En matière de prévention des conflits d'intérêts, le règlement intérieur du conseil prévoit que : « Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre au conseil d'administration de délivrer une information de qualité aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, chaque administrateur a l'obligation de déclarer au conseil d'administration dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, étant précisé qu'une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe. »

Le règlement a été mis à jour le 16 mars 2012 au regard de l'instauration de fenêtres négatives pour les personnes ayant accès à des informations privilégiées. Il est disponible dans la rubrique « investisseurs » du site internet de la société (www.sogclair.com).

1.1.5. Thèmes débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Durant l'exercice 2015, le Conseil d'Administration a débattu notamment sur les sujets ci-dessous :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- l'examen des budgets de l'exercice 2016 et des tendances 2017 ;
- les enjeux stratégiques de la société discutés et débattus à chaque réunion ;
- l'examen de projets éventuels de croissance externe et d'autres évolutions de périmètre ;
- les cautions et avals ;
- la composition et la rémunération du Comité de direction ;
- le suivi des référencements et de l'avancement des contrats d'importance majeure ;
- les projets innovants développés ou en cours de développement ;
- les relations avec les tiers ;
- la situation des mandats des administrateurs.

1.1.6. Évaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence Middledext et aux recommandations de l'AMF, le Conseil a été informé qu'il convenait de mettre en œuvre une procédure d'évaluation annuelle du Conseil, en vue notamment de (i) faire le point sur les modalités de son fonctionnement, (ii) vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues et (iii) mesurer la contribution effective de chaque administrateur à ses travaux du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Cette évaluation a été mise œuvre pour la première fois en 2011. En décembre 2015, lors de son évaluation annuelle, le Conseil d'administration, qui s'est estimé par ailleurs satisfait de son mode de fonctionnement, a souhaité que soit augmenté le nombre de femmes administrateurs.

1.2. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

1.2.1. Le Conseil sous forme de comité d'audit

Suivant délibération en date du 14 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 et 823-19 du Code de commerce d'assurer lui-même les missions dévolues au comité d'audit.

Le Conseil a également décidé de suivre les recommandations du groupe de travail Poupert Lafarge du 14 juin 2010 qui lui ont été présentées concernant les missions dévolues au comité d'audit ainsi que les recommandations spécifiques aux Valeurs Petites et Moyennes dont le conseil se réunit sous forme de comité d'audit. Notamment, le conseil réuni sous forme de comité d'audit comprend plusieurs membres indépendants et compétents en matière financière et comptable. Il a été décidé que le Président-Directeur Général participerait aux Conseils réunis en formation de comité d'audit.

1.2.2. Le comité des rémunérations

Lors de sa séance du 17 décembre 2014, le Conseil a décidé que le comité des rémunérations serait désormais composé de 3 administrateurs : Messieurs Gérard Blanc, Henri-Paul Brochet et Alberto Fernandez, et d'un censeur, Monsieur Jacques Riba.

Les missions de ce comité consistent notamment à faire des propositions concernant la rémunération du Président Directeur Général et l'orientation de la politique salariale du groupe. Le comité soumet ses propositions au Conseil qui seul décide. Il analyse également une fois par an les rémunérations du Comité de direction. Le taux de participation à ce comité s'élève à 100% en 2015.

Suite à l'adhésion au code de gouvernance Middledext lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010, la mission du Comité des rémunérations reste inchangée. Le Conseil a décidé, lors de sa réunion du 12 mars 2009, d'étendre la mission du Comité des rémunérations à l'examen des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux.

2. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

Cependant, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du conseil, toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée doit être préalablement autorisée par le conseil d'administration.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1. Rémunération des membres du Conseil - Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGCLAIR par le Conseil d'Administration du 5 mars 1999 selon les modalités suivantes :

« Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5 % de la rémunération moyenne attribués aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis à la centaine d'euros la plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du Conseil d'Administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les directeurs généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs. »

3.2. Rémunération des mandataires - Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages

En matière de rémunération des mandataires, le Conseil se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middledent de décembre 2009. La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe Robardey en 2015 correspond à celle due au titre de l'exercice 2014.

Lors de sa séance du 15 mars 2013, le conseil d'administration de SOGECLAIR a plafonné la partie variable de la rémunération de Monsieur Philippe Robardey (4 % du résultat courant avant impôts consolidé et calculé sur les résultats du dernier exercice clos), versée en 2014 au titre de l'année 2013 au montant en euros de celle versée en 2013 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Lors de sa séance du 17 mars 2014, le conseil d'administration de SOGECLAIR a arrêté de nouvelles modalités de la rémunération variable de Monsieur Philippe Robardey, selon des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Compte tenu du caractère stratégique et donc confidentiel de ces éléments, SOGECLAIR a décidé de ne pas communiquer sur les objectifs qualitatifs qui ont été établis par le conseil de manière précise. Les objectifs quantitatifs ont été définis sur les 3 critères suivants : le cash opérationnel, le résultat opérationnel et la prise de commandes. Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Il est rappelé l'engagement à verser à Monsieur Philippe Robardey, en cas de cessation de ses fonctions de Directeur Général, sauf en cas d'échec ou de départ volontaire, une indemnité en fonction de sa rémunération fixe et proportionnelle calculée sur la base de la dernière période annuelle précédant la rupture de son mandat, sous condition de performance du résultat opérationnel de la société.

Monsieur Philippe Robardey n'est pas bénéficiaire d'options de souscription ou d'achat d'actions, d'actions attribuées gratuitement ou d'un régime de retraite à prestations définies.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 15 des statuts de la société.

5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Conseil.

Procédures de contrôle interne et procédures de gestion des risques

Responsabilités assignées

La Direction Générale définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'ensemble des sociétés du groupe.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

■ Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs des services financiers et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

■ Services financiers

Ces services sont organisés autour de deux pôles :

- Consolidation, comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion et fiscalité,
- Fusion-acquisition, communication et publication financière, juridique, assurances et financement.

Ces services sont responsables de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Ils détectent et analysent les dérives, en informent la Direction Générale groupe et valident avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Ils disposent de l'autorité, des compétences et des outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle. Ces services sont responsables de la publication financière du groupe et assurent la coordination dans les domaines du juridique et des assurances.

■ Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent aux services financiers leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leurs organes de direction ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

■ Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance ou décroissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

■ Arrêtés comptables

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation aux normes IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes et les sociétés par actions simplifiées du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par les services financiers du groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

■ Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, répond à un processus d'amélioration continue.

Ce système repose sur un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer des éléments suivants :

- prise de commandes et carnet de commandes,
- facturation et niveau des travaux en cours,
- effectifs, masse salariale et sous-traitance,
- salaire moyen,
- indicateurs de productivité,
- trésorerie et investissements.

Les objectifs d'amélioration continue visent à :

- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multidimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs adaptés à leurs besoins de pilotage,
- contrôler les affaires.

Les principales affaires sont suivies pendant leur exécution :

- en cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial,
- les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

Des réunions mensuelles avec chaque Directeur ont été mises en place afin d'analyser les indicateurs, la performance économique et l'activité commerciale de chaque entité.

Limites courantes

Le contrôle interne met tout en œuvre pour prévenir, détecter et corriger toutes les erreurs, anomalies, voire fraudes, notamment celles qui résulteraient de collusion ou de dysfonctionnement échappant à la vigilance normale et continue des personnels et de la hiérarchie de la société à tout niveau. Toutefois, comme tout système de contrôle interne, le dispositif mis en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient éliminés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles

d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires aux comptes.

Au cours de l'année 2015, le processus de contrôle interne n'a pas révélé de défaillances ou d'insuffisances majeures.

Le Président du Conseil d'Administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SOGECLAIR SA

MOREREAU AUDIT SAS
10, rue Reyer
31200 TOULOUSE

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
2, rue des Feuillants
31076 TOULOUSE CEDEX

Commissaires aux Comptes

Membres de la Compagnie Régionale de Toulouse
S.A. SOGECLAIR
7, avenue Albert Durand
31700 - BLAGNAC

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ SOGECLAIR SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOGECLAIR SA et en application des dispositions de l'article L.225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225 37 du Code de commerce.

Fait à Toulouse, le 19 Avril 2016

Les Commissaires aux Comptes,

MOREREAU AUDIT SAS EXCO FIDUCIAIRE DU SUD-OUEST
Robert MOREREAU Jean-Marie FERRANDO

AUTRES DOCUMENTS

Les documents suivants sont intégrés au document de référence pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF.

27.2. Rapport financier annuel

27.2.1. Comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurent au chapitre 20.3.3, page 38 du présent document de référence.

27.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figurent au chapitre 20.3.1, page 21 du présent document de référence.

27.2.3. Rapport de gestion de l'article 222-3-3° du règlement général de l'AMF

- Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, du résultat et de la situation financière de la société et de celles du groupe qu'elle consolide, ainsi qu'une description de ses principaux risques et incertitudes

Ces informations figurent au chapitre 26, page 53 du présent document de référence.

- Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces informations figurent au chapitre 26, page 71 du présent document de référence

- Informations relatives au bilan du fonctionnement du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice

Ces informations figurent au chapitre 26, page 64 du présent document de référence.

- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel

Ces informations figurent au chapitre 1, page 4 du présent document de référence.

27.2.4. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et annuels

Ces informations figurent au chapitre 20.4, pages 44 à 46 du présent document de référence.

27.3. Descriptif du programme de rachat d'actions propres

Ces informations figurent au chapitre 26 du présent document de référence.

274. Montant des honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux (en euros)

	Cabinet Morereau Audit			EXCO fiduciaire du Sud Ouest			Cabinet Rosenkrantz Cabinet Basedow			Cabinet FBBL			International Chartered Accountants (ICA)			
	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	
Audit																
*Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
- Emetteur	18 750	18 525	30%	18 750	18 525	32%										
- Filiales intégrées globalement	42 798	40 564	70%	39 582	38 884	68%	17 000	29 250	100%	33 860	--	100%	1 418	1 385	100%	100%
*Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
- Emetteur																
- Filiales intégrées globalement																
Sous-total	61 548	59 089		58 332	57 409		17 000	29 250		33 860			1 418	1 385		
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
*Juridique, fiscal, social																
*Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)																
Sous-total																
TOTAL	61 548	59 089		58 332	57 409		17 000	29 250		33 860			1 418	1 385		

